



PROJET
ÉDUCATIF
TERRITORIAL
0-17 ans



1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	3
2. ÉVALUATION QUALITATIVE DU PEDT	10
3. BILAN PEDT 2021-2024	16
4. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	38
5. PEDT 2024-2027	42
6. PILOTAGE ET CONCERTATION	51
ANNEXE 1 AU PEDT : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ENFANTS	54
ANNEXE 2 AU PEDT : LE PLAN MERCREDI	58
ANNEXE 3 AU PEDT : LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ALSH POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025	64

1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Contexte

Le projet éducatif territorial (PEDT) est un cadre de collaboration qui rassemble, à l'initiative de la Ville, les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation en plaçant l'enfant au centre de ses priorités. Il vise à mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir une continuité éducative et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

En 2015, la commune a profité de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires de septembre 2014 pour formaliser un PEDT en concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire.

Valable de 2015 à 2018, le premier projet est devenu caduc de fait avec le retour à la semaine scolaire de 4 jours en septembre 2018. Renouvelé en 2021, le second projet a également permis à la Ville d'obtenir le label «Plan Mercredi», valable jusqu'en août 2024.

Comme le précédent projet, ce PEDT 3^{ème} génération fixera les orientations de la politique éducative de la ville et englobera l'enfant de sa naissance à sa majorité. Il concernera donc les 0-17 ans de septembre 2024 à août 2027.

Chassieu est une commune de l'est lyonnais qui compte 11 092 habitants (recensement 2021) et qui fait partie de la métropole de Lyon. C'est une ville dynamique et agréable à vivre, entre ville et campagne, qui bénéficie de l'attractivité économique et culturelle de Lyon, située à environ 10 km.

Elle est dotée de nombreux équipements :

- culturels : conservatoire de musique et de danse, Karavan théâtre, médiathèque-ludothèque, atelier couture, archives municipales
- sportifs : stades et gymnases, boulodrome, complexe tennistique, jardin d'arc, golf, salle de billard, centre nautique
- structures en libre accès : divers parcs, jeux extérieurs, promenade du Biézin, pistes cyclables

Une centaine d'associations vient compléter le dynamisme de cette ville.

Petite Enfance

Il existe différents modes d'accueil du jeune enfant sur la Ville.

L'offre d'accueil collectif repose sur 79 places :

- 12 places pour la micro-crèche privée « Louise et Martin »
- 67 places pour l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipal « Multi-accueil Pirouette »

La structure, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale, propose un accueil régulier, afin de répondre aux besoins de garde des familles en lien avec une activité professionnelle, une formation ou une insertion professionnelle. Il existe également un accueil occasionnel pour des temps ponctuels en fonction des places disponibles.

L'établissement fonctionne du lundi au vendredi et les places d'accueil sont réparties en deux unités inter-âge ouvertes de 7h30 à 18h30 et d'une unité de 12 grands ouverte de 8h à 18h.

Les enfants sont confiés à des professionnels de la petite enfance qui veillent à leur santé, leur sécurité, leur bien-être ainsi qu'à leur développement. Ils contribuent aussi à leur éveil et à leur autonomie. Des activités variées sont proposées quotidiennement aux enfants comme la cuisine, la musique ou encore le jardinage, en plus des activités ludiques. Les parents sont conviés à des rencontres festives (fête de Noël, kermesse de fin d'année). Des temps passerelles avec les écoles maternelles sont organisés chaque année pour les plus grands.

Pour l'accueil individuel, 57 assistants maternels sont agréés dont 42 inscrits au Relais Petite Enfance - RPE « Le Petit Prince » - et 1 garde à domicile. Cet équipement est également géré par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le RPE est un lieu d'information, de formation et d'échange à destination des professionnels de l'accueil individuel et des familles en recherche d'accueil, ainsi qu'un espace de socialisation pour les enfants de 0 à 6 ans. Il a différentes missions : soutenir la fonction de parents employeurs et la parentalité, participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant, accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans la pratique professionnelle et favoriser la formation, animer des ateliers d'éveil à destination des enfants et des professionnels de l'accueil individuel.

Le RPE travaille en partenariat avec l'EAJE, notamment pour l'organisation de la kermesse de la petite enfance en fin d'année scolaire.

Un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) complète les structures Petite Enfance. « Grands Pas, Petits Pas » a ouvert le 22 mars 2010 et fonctionne dans les locaux du RPE. Ce lieu de vie est ouvert à tous, gratuit, sans inscription et fonctionne tous les lundis de 8h30 à 11h30 en dehors des vacances scolaires

Il s'agit d'un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, de détente et de parole où sont accueillis conjointement l'enfant de moins de 4 ans et son parent, ou l'adulte qui l'accompagne (parents, futurs parents, grands-parents...). Deux accueillantes sont présentes à chaque séance.

Cet espace dédié à l'accompagnement à la parentalité permet d'aborder les notions de liens, de relation et de séparation, en aidant l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité en présence de son parent.

Enfance (3-11 ans)

La ville de Chassieu compte 8 écoles (4 maternelles et 4 élémentaires) réparties sur le territoire et qui accueillent les enfants selon leur lieu de domiciliation. Une zone tampon a été mise en place sur la commune en 2019 afin d'équilibrer les effectifs et répartir au mieux les enfants évitant ainsi les ouvertures ou fermetures de classes. Les projets d'écoles et le plan d'accompagnement pluriannuel ont été signés en 2022 et sont valables jusqu'en 2026. Le groupe scolaire des Tarentelles a été évalué sur l'année 2023/2024 et pour cette année il s'agit du groupe scolaire Louis Pergaud.

Nous constatons une forte évolution du nombre d'enfants scolarisés lors du précédent PEDT. Ce constat n'est plus d'actualité et la tendance s'est inversée : les effectifs sont à la baisse d'environ 8% depuis 4 ans (1 204 élèves scolarisés en septembre 2019 contre 1 109 en septembre 2023 soit -95 élèves). En septembre 2024, le nombre d'élèves continue de diminuer et deux classes ont été fermées en maternelle.

Chassieu étant en couronne périurbaine de Lyon, les déplacements pendulaires et la circulation importante autour de la Métropole impliquent des besoins en terme de mode de garde avec de fortes amplitudes horaires (temps péri et extrascolaire).

Les accueils périscolaires sont proposés aux enfants le matin (7h30 à 8h20), le midi (11h30 à 13h30) et le soir (16h30 à 18h30), sur les quatre groupes scolaires de la commune, soit 5h/jour (20h/sem). Des arrivées et départs échelonnés sont proposés pour les accueils du matin et du soir afin de s'adapter au mieux aux besoins des familles.

L'objectif est de proposer un accueil de qualité et un fonctionnement proche des ALSH extrascolaires, c'est pourquoi des activités ludiques ou encadrées sont proposées sur tous les temps. Elles répondent aux besoins de repos, de jeux, d'intérêts culturels ou sportifs des enfants. Elles peuvent aussi répondre aux projets d'école ou à des projets à l'échelle communale. Ces activités sont encadrées par des animateurs qualifiés du Service enfance jeunesse, par les ATSEM du Service éducation ou par des intervenants spécialisés. Elles sont définies dans le projet pédagogique de l'accueil périscolaire et déclinées dans les projets d'équipes propres à chaque groupe scolaire.

En maternelle, sur le 1^{er} semestre 2024, en moyenne, sur le nombre d'enfants scolarisés, 14% fréquentaient quotidiennement l'accueil du matin, 69% l'accueil du midi, 35% la première heure du soir et 12% la deuxième heure.

Pour l'élémentaire, sur le 1^{er} semestre 2024, en moyenne, sur le nombre d'enfants scolarisés, 16% fréquentaient quotidiennement l'accueil du matin, 75% l'accueil du midi, 32% la première heure du soir et 13% la deuxième heure.

Depuis septembre 2022, les accueils sont tous devenus payants car ils ont été déclarés auprès de la DRAJES (Délégation Régionale Académique Jeunesse, Engagement, Sport). Ces temps sont donc soumis à la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Les tarifs sont calculés en fonction d'un Quotient Chasseland (QC) de 14 tranches depuis le 1^{er} septembre 2016.

Le coût unitaire des temps d'accueil du matin, du soir de 16h30 à 17h30 et du soir de 17h30 à 18h30 varie entre 0,51€ et 1,09€ pour les Chasselands et est unique pour les extérieurs (1,35€). À midi, la tarification du repas au restaurant scolaire comprend la garderie périscolaire. Elle est comprise entre 2,81€ et 6,12€ pour les Chasselands et un tarif unique de 7,59€ est appliqué pour les extérieurs.

Les équipes en charge des temps périscolaires travaillent en étroite collaboration avec l'équipe enseignante de leurs écoles. Un partenariat fort existe entre l'Education Nationale et la Ville notamment avec la proposition de parcours EAC par la Direction des Affaires Culturelles ; avec la présence d'ETAPS sur le temps scolaire (de nouvelles propositions sportives sont faites : skateboard, sport urbain, sortie vélo, ...) et l'apprentissage de la natation ; et avec la présence d'intervenant BCD/info et arts plastiques. Dans le cadre du programme pHAre, les équipes d'animation sont formées et les protocoles incluent l'ensemble des personnels Ville et Éducation Nationale.

L'accueil de loisirs extrascolaire de la Ville de Chassieu prend en charge les enfants les mercredis et pendant les vacances. Placé sous la responsabilité du Service enfance jeunesse, il est agréé par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et

bénéficie d'un agrément de la PMI (protection maternelle infantile). Les enfants sont encadrés par du personnel diplômé qui intervient les mercredis et les vacances sur les accueils de loisirs extrascolaires, mais également sur les accueils périscolaires (contrat à temps complet annualisé). Ils sont donc devenus des adultes référents pour l'enfant, l'organisation des accueils est plus stable et cela permet d'assurer une continuité éducative.

Pendant les vacances, l'ALSH 3-11 ans se fait sur inscription de 7h30 à 18h et est organisé dans des locaux scolaires. L'équipe d'animation propose des activités diverses et variées aux enfants. Au programme, activités sportives, culturelles, artistiques ou encore manuelles et également des sorties, avec un seul mot d'ordre : faire rêver et voyager les enfants. Pour cela, les animateurs n'hésitent pas à créer de nombreux décors et à se déguiser pour amener les enfants dans un autre univers.

Chaque été, un petit groupe d'enfants inscrit a la possibilité de partir à l'aventure en mini-camp et dormir 4 nuits avec un programme d'activités spécialement dédié.

Le mercredi, les enfants partent à la découverte des structures de la ville : les ETAPS viennent faire des interventions sportives et les enfants se rendent à la médiathèque-ludothèque. Ils participent également à des ateliers intergénérationnels et un partenariat avec des associations est possible.

L'inscription est soumise à une commission d'admission avec un questionnaire à remplir par la famille sur l'espace citoyen (une grille de critères a été préalablement élaborée avec les représentants de parents d'élèves). Les familles ont le choix parmi 3 formules d'inscriptions : journée, matinée avec repas et après-midi uniquement. Afin d'harmoniser les horaires et amplitudes sur les semaines scolaires, l'accueil de loisirs du mercredi est ouvert de 7h30 à 18h30.

Des Ateliers d'Accompagnement à la Scolarité sont mis en place pour renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes des cycles primaires depuis septembre 2022. Ils sont destinés aux enfants scolarisés dans les groupes scolaires de Chassieu qui ont été identifiés par les enseignants.

Ces ateliers privilégient l'aide méthodologique et la pédagogie du détour en encourageant : le goût de la culture, l'envie d'apprendre, le plaisir de découvrir, la prise de confiance des enfants dans leurs capacités de réussite et le renforcement du sens de la scolarité.

L'objectif est de valoriser l'enfant et l'aider à trouver du sens et du plaisir dans les apprentissages, de développer et de favoriser l'entraide et la confiance.

Un Conseil Municipal des Enfants (CME) vient compléter l'offre de service en initiant l'engagement citoyen. Il est composé de 16 élèves de CE2 et de CM1 habitant à Chassieu, élus pour deux ans.

Les jeunes élus siègent en mairie, ils se réunissent en commissions et en séances plénières en présence du Maire ou de son représentant. Ils participent à différentes manifestations de la Ville (fête des lumières, village de Noël, carnaval, matinée de la CIDE, ...), aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai et aux collectes pour le Bleuets de France.

Le CME offre aux jeunes un terrain concret de participation à la vie de leur cité. Il permet de les sensibiliser aux enjeux de la démocratie locale et de développer leur sens de l'intérêt général. Il prépare aussi les enfants à devenir des adultes responsables et des citoyens actifs. De nouvelles élections ont eu lieu en octobre 2024.



Jeunesse (11-17 ans)

Il existe également différents dispositifs et/ou équipements en faveur de la jeunesse.

L'Espace Jeunes est un lieu d'écoute et d'échanges pour les collégiens et lycéens jusqu'à 17 ans. De nombreuses activités sont proposées et ont différents objectifs : développer l'autonomie, responsabiliser les jeunes, vivre en communauté... Sur place, console, baby-foot, table de ping-pong et un choix original de jeux de société agrémentent ce lieu de détente.

Certains vendredis, l'Espace Jeunes organise des soirées avec des activités à thèmes sur place ou différentes sorties (bowling, cinéma, théâtre...).

Pendant les vacances, un programme très diversifié est proposé aux adolescents : sorties culturelles (festivals, concerts, visites), ludiques (laser game, escape game), initiation à de nouvelles activités (spéléologie, light painting, plongée, atelier cuisine...), et découverte de lieux de la région (Groupama stadium, quartier Confluence...). Les programmes d'activités sont systématiquement construits avec la consultation des jeunes d'une période à une autre.

Parallèlement, depuis quelques années, un groupe de jeunes se constitue pour travailler et créer leur séjour de 9 jours. Le but étant de s'investir et de construire ses temps de vacances avec le choix de la destination, des activités, de l'hébergement, de la formule des repas... Trois séances de travail sont programmées et donnent la priorité aux jeunes lors des inscriptions. Ils sont encadrés et accompagnés par les équipes d'animation de la ville.

Le Centre Communal d'Action Sociale propose un dispositif d'accompagnement, destiné aux jeunes Chasselands de 16 à 20 ans pour les aider à réaliser un projet personnel (permis de conduire, projet lié à l'orientation professionnelle, BAFA.....). « Atout Jeunes » est une aide financière versée en contrepartie d'une semaine dans un service de la ville.

Afin de faciliter l'accès à la pratique annuelle d'une activité culturelle, sportive ou de loisirs, la Ville de Chassieu, à travers son CCAS, aide les familles les plus fragiles avec le Pass'Loisirs Jeunes. Cette participation est calculée selon les revenus, proposée aux jeunes de 3 à 15 ans révolus et déduite de l'adhésion à l'association domiciliée sur Chassieu.

Le collège Léonard de Vinci accueille 627 élèves répartis dans 22 classes en septembre 2024.

Il n'y a pas de lycée sur la commune, les élèves dépendent de l'établissement Charlie Chaplin de Décines-Charpieu depuis septembre 2023, auparavant le lycée de secteur était celui de Jean-Paul Sartre à Bron.

2. ÉVALUATION QUALITATIVE DU PEDT

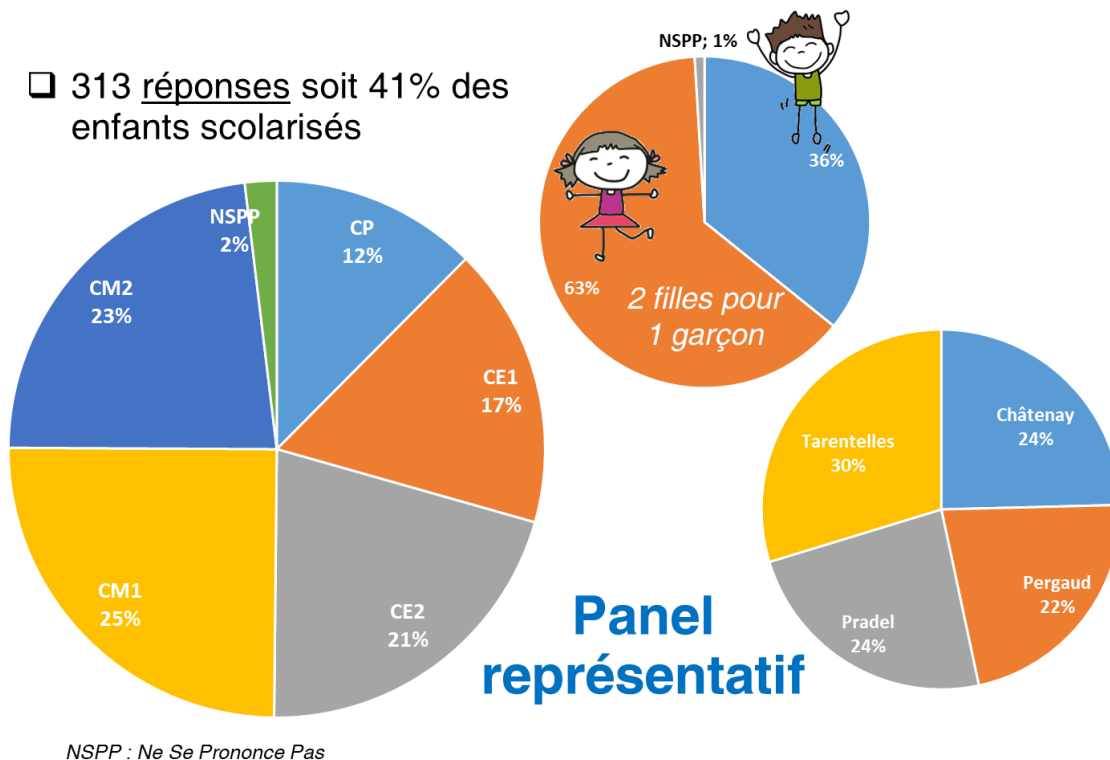
Nous avons réalisé des bilans qualitatifs internes auprès des enfants, des représentants de parents d'élèves, des agents municipaux et des partenaires éducatifs (éducation nationale, UNICEF).

Cette évaluation a servi de base au renouvellement du PEDT et aux réflexions des élus. Une synthèse des différentes réponses est présentée ci-dessous.

Questionnaire Enfants

- Travail du questionnaire avec les 2 commissions du Conseil Municipal des Enfants (28 novembre et 5 décembre 2023)
- Présentation des boîtes à idées (imaginées par les enfants du CME) dans les 4 groupes scolaires les 7 et 8 décembre 2023
- Mise à disposition du questionnaire sur les temps périscolaires (sur les 2 semaines avant les congés de fin d'année)
- Reporting des réponses des enfants en janvier 2024
- Analyse des réponses sur février / mars 2024

☐ 313 réponses soit 41% des enfants scolarisés



- 79 % des enfants ayant répondu connaissent les élus du Conseil Municipal des Enfants de leurs écoles

- 94% des enfants ayant répondu se sentent bien à l'école
- 86% des enfants répondent que ça se passe très bien ou plutôt bien sur les accueils de loisirs des mercredis et des vacances
- Entre 94 et 97% des enfants trouvent que cela se passe bien sur les temps périscolaires (matin, midi, soir 1 ou soir 2)

Thèmes les plus choisis par les enfants :

- la famille et les amis (68%)
- la protection de la planète, le respect de la nature et de l'environnement (63%)
- le jeu, l'amusement, les loisirs, la détente, le repos (46%)
- le vivre-ensemble, le respect de la différence et des autres (44%)
- la solidarité, l'entraide, le partage (29%)
- les activités sportives (28%) / la créativité, les arts, l'imagination (27%)

! Les 5 thématiques les plus plébiscitées sont aussi celles qui étaient placées en haut du questionnaire : on peut se demander si les choix ne sont pas biaisés !

Les enfants souhaiteraient rajouter dans leur ville :

plus de poubelles (normales et pour cigarettes)	des toilettes publiques
des sacs à crottes, que les gens ramassent	plus de bancs
trouver des solutions de lutte contre la pauvreté	des pistes cyclables
une planète plus propre, moins de déchets	des garages à vélos
des jeux au city parc, accueil animaux, skate parc	plus de parc
plus de fêtes, des activités en famille place Coponat	crayons jaunes devant les écoles
plus de sécurité, plus de protection pour les piétons, police	
rajouter de la végétation, arbres, potagers, espaces verts et fleurs devant les écoles	

Même s'il y a eu des réponses farfelues (une grande roue, un parc aquatique, des fast-foods, des maisons moins chères, un accrobranche, un parc d'attractions, des magasins, des lions, des PlayStation), nous pouvons constater qu'il y a aussi des réponses plus «accessibles» et plus «réalistes/réalisables». Leur regard est donc très intéressant.

Questionnaire parents

Afin d'évaluer la politique éducative et sociale du territoire et faire évoluer les axes retenus en fonction de la réalité des familles chasselandes, nous avons besoin d'un retour des parents qui sont les premiers acteurs éducatifs.

Un questionnaire dématérialisé a été envoyé aux représentants de parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires (47), aux représentants du conseil d'établissement de l'EAJE (3) et aux deux fédérations du collège.

Mis en ligne sur le mois de décembre 2023, le formulaire n'a récolté que 8 réponses. La représentativité est donc limitée avec ce peu de retours même si les différentes tranches d'âge sont représentées (14% des répondants ont un enfant entre 0 et 3 ans, 50% entre 3 et 11 ans, 29% entre 12 et 17 ans et 7% sont âgés de plus de 18 ans).

Les résultats ont été présentés lors d'une réunion en janvier 2024 (présence de 3 parents).

La moitié des personnes ayant répondu ont lu le PEDT, mais seule une personne sur 8 connaît le public cible. Nous pouvons nous demander pourquoi ce projet n'est pas connu et si notre communication est adaptée et visible.

Concernant la participation des parents aux différents projets de la Ville, au PEDT, il est suggéré de faire de « l'aller vers » (être sur les événements festifs, utiliser les actions de la Médiathèque-Ludothèque, intervenir lors des tournois et compétitions pour toucher les adolescents via les associations), d'utiliser l'école et le collège (réunion de rentrée, actions impliquant les parents ...), de proposer des retours d'expérience (café associatif ?) et de changer notre format de communication (développement de nouveaux formats : newsletters ? vidéos ?).

Le constat est cependant partagé : le format des conférences à destination des familles ne fonctionne plus. Les thématiques suggérées pour le soutien à la parentalité sont les suivantes : gestion des devoirs, conflit parent/enfant, relation au sein d'une fratrie, civisme et citoyenneté, écologie, harcèlement, écrans, réseaux sociaux et communication avec les adolescents.

En fonction des besoins que les parents ont repérés sur le territoire, ils proposent d'inscrire les nouvelles orientations dans le futur PEDT : harcèlement, handicap, entraide, action inter générationnelle, éco-citoyenneté, alimentation, participation citoyenne, sensibilisation à la musique.



Des valeurs éducatives transversales partagées par tous avaient été définies pour 2021-2024 : la laïcité, le vivre-ensemble, le respect et l'égalité filles-garçons. Certaines valeurs font encore échos à certains parents mais d'autres ont également été citées :

Afin de mesurer la réalisation des objectifs et de vérifier la pertinence des orientations du PEDT 2^{ème} génération, différentes questions ont été formulées aux parents.

- **Orientation 1: Reconnaître et soutenir la place des parents dans la réussite éducative de leur enfant**

Près d'1 personne sur 2 pense que les objectifs ne sont pas réalisés malgré des exemples donnés : LAEP, conférences ados, écrans, harcèlement. Cependant, ces personnes sont unanimes concernant la pertinence de l'orientation et 7 personnes sur 8 souhaitent qu'elle soit reconduite. Lors de la réunion, les parents présents trouvent que le soutien à la parentalité avant l'entrée à l'école est fait, mais ensuite la transmission parentale diminue et le modèle familial est à accompagner.

- **Orientation 2 : Permettre et consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité favorable à leur développement et leur épanouissement personnel harmonieux en respectant leurs besoins et leurs intérêts spécifiques**

Toutes les personnes interrogées trouvent que les objectifs ont été réalisés : activités périscolaires et projets, accompagnement à la scolarité, intervenants municipaux sur le temps scolaire, associations. Toutes les personnes sont unanimes concernant la pertinence de l'orientation et sa reconduction.

- **Orientation 3 : Sensibiliser à la citoyenneté et au vivre ensemble**

1 personne sur 4 pense que les objectifs ne sont pas réalisés malgré des exemples donnés : programme Unicef, CME, conférence, activité, conseil enfant. Cependant, ces personnes sont unanimes concernant la pertinence de l'orientation et 7 personnes sur 8 souhaitent qu'elle soit reconduite. Lors de la réunion, les parents présents se demandent s'il ne faut pas rester uniquement sur le vivre-ensemble car la citoyenneté est difficile à expliquer à tous.

- **Orientation 4 : Sensibiliser au développement durable**

Près d'1 personne sur 3 pense que les objectifs ne sont pas réalisés malgré des exemples donnés : tri des déchets à la cantine, compost dans les écoles, semaine de sensibilisation. Toutes les personnes sont unanimes concernant la pertinence de l'orientation et sa reconduction.

Partenaires et agents

Entretiens identiques pour l'ensemble des partenaires éducatifs : directeurs d'écoles (6), principale adjointe du collège, référente Unicef, agents territoriaux des services des sports, de la culture, de la restauration, de l'environnement, de l'éducation, de la petite enfance et de l'enfance jeunesse (20) :

- Connaissance du PEDT
- Bilan de chaque orientation du PEDT (réalisation des objectifs, exemples d'actions concrètes, pertinence et reconduction de l'orientation)
- Futur PEDT : idées nouvelles orientations, valeurs éducatives transversales
- Choix des champs prioritaires pour la future CTG
- Soutien à la parentalité
- Participation des familles/des usagers

Pour ce panel, les orientations du précédent PEDT sont pertinentes, mais il faut les faire évoluer en fonction des changements sociétaux et territoriaux intervenus depuis 2020.

Les retours des parents, des partenaires éducatifs et les constats de terrain des élus ont permis de mettre en valeur de nombreuses actions réalisées sur le précédent PEDT.

Les thématiques suggérées pour le soutien à la parentalité :

Alimentation	Les limites / «dire non»
Hygiène corporelle et bucco-dentaire	Sommeil
Corps / consentement	Place de l'enfant
Harcèlement	Écrans
Autonomie	Rappels des lois, des droits et des devoirs

En fonction des besoins repérés sur le territoire, propositions de nouvelles orientations dans le futur PEDT:

Végétalisation	Sommeil
Équilibre alimentaire / sport	Écrans
Lien avec le parent	Bienveillance
Harcèlement / cyber-harcèlement	Vivre-ensemble
Bien-être des agents et des professionnels	Laïcité
Responsabilité des enfants et des parents	Politesse /civisme

Le constat repéré ici est que les thématiques sont beaucoup en lien avec la santé et le bien-être de l'enfant.

Une majorité des personnes interrogées n'a pas lu le PEDT et ne connaît pas le public cible (0/17ans). Les agents du service enfance jeunesse construisent leurs projets pédagogiques et d'animation en fonction des orientations du PEDT. Il existe des axes communs avec les projets d'école, même si ces derniers n'ont pas été construits en fonction du PEDT, ils se placent dans la continuité.

Le constat est le même que pour le précédent PEDT : il manque de lisibilité et il faudrait en faire davantage la promotion et communiquer différemment.

3. BILAN PEDT 2021-2024

Ce bilan reprend les synthèses effectuées lors de chaque COPIL depuis 2022, mais retrace également tous les entretiens effectués avec les agents de la Ville, les partenaires et les élus.

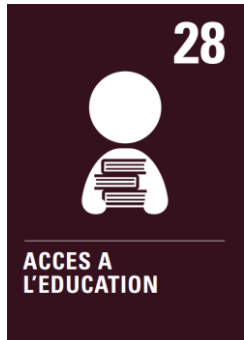
Pour ce projet, des thématiques transversales communes ont été définies lors des COPIL pour chaque année scolaire :

- 2021/2022 : la sensibilisation au développement durable
- 2022/2023 : le vivre ensemble
- 2023/2024 : le sport et ses valeurs

Ce bilan intervient également après la signature du partenariat avec l'Unicef en tant que Ville Amie des Enfants. Pour chaque orientation, la référente Ville Unicef a pu mettre en avant les droits correspondants aux objectifs inscrits.

Orientation 1 : Reconnaître et soutenir la place des parents dans la réussite éducative de leur enfant

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Article 5	Article 18	Article 28
Rôle de la famille	Responsabilité des familles	Accès à l'éducation
		

❖ Objectif 1 : Permettre aux familles d'allier vie personnelle et vie professionnelle

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Horaires périscolaires avec accueil possible de 7h30 à 18h30
- Horaires d'ouverture des structures petite enfance
- Horaires d'ouverture des structures culturelles et sportives

Cet objectif peut également être perçu négativement pour le rythme de l'enfant car certains fréquentent des accueils collectifs jusqu'à 11h par jour. Pour autant, ces amplitudes larges permettent bien aux familles de concilier leur travail avec un mode de garde pour leur enfant.

❖ Objectif 2 : Proposer un soutien organisationnel

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Mise en place d'études surveillées et/ou dirigées en fonction des écoles. Une fois la liste donnée par les enseignants par période, les animateurs contactent les familles pour le choix des jours.
- Ateliers d'accompagnement à la scolarité mis en place en octobre 2022 (soutien méthodologique + ouverture culturelle) pour des élèves identifiés par les enseignants, proposés par la Ville
- Refonte du règlement de fonctionnement du multi-accueil Pirouette en septembre 2023 (réduction du délai de prévenance + jour de carence)
- Accompagnement au rôle de parent employeur par le Relais Petite Enfance

- Proposition de 3 formules pour l'accueil de loisirs du mercredi : matin + repas, après-midi ou journée complète.
- Facilitation de la continuité des accueils pour les enfants : lien entre l'accueil de loisirs et l'atelier d'accompagnement à la scolarité le mercredi (trajet en minibus entre ces 2 dispositifs), lien lors de la semaine de soutien scolaire et l'accueil de loisirs extrascolaire pendant les vacances
- Distribution d'un livret avec toutes les informations concernant le groupe scolaire Pradel (maternelle et élémentaire) à destination des familles

L'objectif d'alléger la charge organisationnelle des familles semble atteint. Il existe donc différents dispositifs contribuant à la qualité des accueils au sein des structures de Chassieu.

❖ Objectif 3 : Favoriser la communication

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Espace citoyen avec un accès espace personnel (gestion des réservations, possibilité de déposer un dossier de demande d'accueil régulier PE, ...)
- Dématérialisation des inscriptions au périscolaire (accueil matin, soir et restauration scolaire), au Conservatoire de Musique et de Danse, à l'Atelier Couture, à l'Espace Jeunes et à l'Accueil de Loisirs
- Pages Facebook de la Ville et des services culturels
- Mailings (et rappels) via logiciel Concerto (information sur le protocole sanitaire, invitation à des conférences, envoi des programmes de l'accueil de loisirs des vacances, ...)
- Conseils périscolaires pour les écoles maternelles et élémentaires (différents des conseils d'écoles)
- Investissement des parents dans le conseil d'établissement de l'EAJE
- Groupe de réflexion avec des parents dans le cadre de la CTG
- Informations régulières sur le magazine Chassieu Ma Ville
- Panneaux lumineux, affiches et flyers
- Rôle de guichet unique pour le Relais Petite Enfance (infos aux familles sur les modes de garde)
- Guide famille annuel (année scolaire) commun 0-17 ans « PE – Périsco – Extrasco » qui est réactualisé chaque année
- Personnel présent au sein des écoles qui assure la continuité de la journée de l'enfant : rôle de l'ATSEM présent sur temps scolaire et périscolaire, lien des animateurs périscolaires présents matin, midi et soir permis par la stabilisation des équipes, rôle du

réfèrent adjoint dédié au lien avec les familles et le directeur d'école (charte commune de déplacement – temps scolaire et périscolaire – au sein des écoles)

- Communication scolaire via cahier de liaison, par email ou via « la classe.com » pour l'école des Tarentelles (communication favorisée mais les devoirs ne sont pas dessus), des RDV peuvent également être pris avec l'équipe enseignante
- Communication visuelle pour le cahier d'évaluation (marches comme sur un podium) sur la maternelle Pergaud

La communication à destination des familles pourrait être améliorée, même si de nombreuses choses sont mises en place. Une communication plus efficace permettrait davantage de cohérence en lien également avec les associations du territoire.

❖ Objectif 4 : Être dans l'accompagnement, l'écoute et la proximité

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Temps communs avec les parents sur les accueils de loisirs péri et extrascolaires : écoute et échanges pendant les temps de récupération avec les parents, fêtes du périscolaire, ...
- Réactivation du Conseil d'Établissement de l'EAJE et du COPIL du RPE
- Permanence PMI au sein du RPE le vendredi matin (depuis sept. 22) et orientation des parents auprès des structures adaptées en cas de difficultés
- RDV physique individuel au RPE (accompagnement familles sur modalités de garde,...) mais aussi RDV avec les éducatrices de l'EAJE ou responsables PE
- Réunion prénatale certains vendredis après-midi au RPE
- Conférences pour familles
- Lieu d'Accueil Enfant Parent
- Événements festifs des structures PE et moments d'échanges pendant le temps de récupération des enfants
- Visites des représentants de parents d'élèves sur le temps périscolaire du midi
- Conseil d'établissement du Conservatoire de Musique et de Danse : il y a une place pour les parents et les enfants dans les échanges avec les professeurs
- Première inscription à l'école maternelle : accompagnement avec 3 étapes (inscription, visite de l'école puis réunion de classe)
- Semaines de la maternelle à l'école maternelle Louis Pradel : immersion des parents au sein de l'école et des classes
- Ouverture du collège au cours de la Semaine de la persévérance 2024 aux parents concernés dans le cadre du GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire)

Le développement des relations entre les professionnels et les parents permet une meilleure connaissance des familles et un accompagnement adapté peut ainsi être mis en place. Les services de la Ville, les équipes pédagogiques dans les écoles et le collège permettent une adaptabilité optimale et une écoute au plus proche des besoins des familles.

❖ **Objectif 5 : Offrir un soutien financier**

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Grille tarifaire de 14 tranches en fonction d'un quotient chasseland
- Pass'Loisirs Jeunes pour les 3-15 ans (participation de la Ville à l'adhésion aux associations chasselandes en fonction des revenus des familles : cela permet une accessibilité des familles les plus fragiles au sport et à la culture)
- Atout jeunes : dispositif d'accompagnement du CCAS destiné aux jeunes chasselands de 16 à 20 ans pour les aider à réaliser un projet personnel (aide financière en contrepartie d'une semaine dans un service de la Ville)
- Aide aux vacances VACAF pour les séjours (en plus d'un tarif initial accessible)
- Possibilité de payer certains accueils périscolaires et extrascolaires en CESU depuis avril 2024
- Accessibilité tarifaire pour les familles dont les enfants partent en classes vertes (CM1 et CM2 de l'école élémentaire du Châtenay)
- Application du barème national fixé par la CNAF pour la facturation de l'accueil de l'EAJE

La collectivité a un rôle important à jouer dans l'accès au plus grand nombre. De ce fait, une tarification adaptée et des aides aux plus fragiles sont pratiquées sur le territoire dans l'ensemble des domaines.

Cette orientation n'est plus en adéquation avec la réalité du territoire. Il s'agit d'accompagner les parents dans l'éducation au sens large, de faire du soutien à la parentalité et non pas de parler de réussite éducative uniquement (cela peut faire penser à la réussite scolaire, ce qui est trop réducteur). Les membres de la communauté éducative s'accordent à dire que ce qui prime, c'est l'épanouissement de l'enfant, que ce soit sur le temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et/ou personnel.

Le soutien à la parentalité semble être un axe à privilégier en se demandant comment accompagner dans cette co-éducation entre parents et partenaires ? Quels sont les besoins des familles ? Comment s'entraider et faire en sorte que les enfants s'épanouissent et soient outillés pour leur future vie d'adulte ? Quel est le rôle de chaque membre de la communauté éducative au sens large (professionnels de l'éducation nationale, de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, de la culture, du sport, des parents, ...) ?

Orientation 2 : Permettre et consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité favorable à leur développement et leur épanouissement personnel harmonieux en respectant leurs besoins et leurs intérêts spécifiques

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Article 2	Article 23	Article 29
Mêmes droits pour tous	Enfants en situation de handicap	Objectifs de l'éducation
		

❖ Objectif 6 : Respecter le rythme biologique de chaque enfant

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Inscrit dans le projet pédagogique de l'EAJE
- Écoles maternelles : sieste dans les couchettes pour les PS (passage au 1^{er} service de la cantine pour commencer l'endormissement avant reprise du temps scolaire) et temps calmes pour les MS et GS
- Accueil de loisirs du mercredi ou des vacances : espace calme, un enfant de 5 ans a également la possibilité de faire la sieste, pas de réveil des enfants qui dorment pour les activités
- Temps périscolaires pour les plus grands : temps calme impossible à mettre en œuvre
- Classes à horaires aménagés au collège : CHAM (musique) et sports

Être à l'écoute des besoins des enfants sur les différents temps d'accueil, en fonction de leur âge et de leurs spécificités, est un objectif qui est difficilement atteignable sur ces temps de collectivité. Il semble plus compliqué de faire de l'individuel et le retour à la semaine scolaire de 4 jours n'a pas favorisé le respect du rythme biologique.

❖ Objectif 7 : Former le personnel encadrant

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Sensibilisation aux Troubles Neuro Développementaux (dys, TSA, ...) en août 2022 par l'EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation)
- Formation à la communication bienveillante pour les agents de la Ville
- Formations diverses via le CNFPT, souris verte, BAFA, ...
- Analyse de la pratique professionnelle pour l'EAJE et le RPE (séances mensuelles)
- Formation pour les accueillants du LAEP
- Recyclage des agents du centre nautique
- Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) régulière pour agents en présence enfants
- PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Passage de BAFA pour certains animateurs (formation payée par la collectivité)
- Formation sur le compost pour les nouveaux animateurs
- Formation des enseignants de 9 h sur la « laïcité à l'école »

La recherche de la qualité des accueils et des activités proposées aux enfants est un objectif perpétuel pour la communauté éducative, et un des moyens d'y parvenir est l'expérience et la formation. Des sessions communes aux différents professionnels seraient bénéfiques pour renforcer la cohésion éducative, mais les temps de présence en face à face avec les enfants se juxtaposent et ne permettent pas de trouver des temps partagés.

❖ Objectif 8 : Pérenniser les postes des agents en charge des enfants

Les adultes sont des repères pour les enfants et deviennent des personnes ressources, c'est pourquoi, des postes à temps complet ont été créés sur le Service Enfance Jeunesse. Les mêmes adultes interviennent que le périscolaire, l'accueil de loisirs du mercredi, des vacances et/ou de l'espace jeunes : cela permet également d'entretenir un lien avec les familles mais également avec les partenaires (relation privilégiée et importante entre le référent, son adjoint et le directeur de l'école).

❖ Objectif 9 : Assurer un cadre de vie agréable

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Environnement naturel du territoire : promenade du Biézin, pique-nique dans parc du Châtenay, parc Joly, city parc de Pradel, ...
- Multitudes d'infrastructures : centre nautique, Médiathèque / Ludothèque, Karavan Théâtre,...

- Service nature et paysages de la Ville qui assure l'entretien des espaces verts avec une attention particulière à l'esthétisme
- Permis de végétaliser devant l'école Pergaud avec décroutage (projet CME)
- Décorations dans écoles
- Mise à disposition de salles pour les différentes associations, soutien logistique pour l'organisation des manifestations (tournois sportifs, fête de fin d'année, ...)
- Entretien des écoles : préau à Pradel, par exemple
- Réfection des restaurants dans les satellites : amélioration des selfs

L'environnement dans lequel se développe un enfant est primordial pour son épanouissement, les adultes doivent activer différents leviers et être présents pour assurer cet objectif. Cependant, ici nous sommes sur quelque chose de subjectif et difficilement évaluable/quantifiable.

❖ Objectif 10 : Proposer des actions éducatives variées et complémentaires en mobilisant les ressources du territoire et sur tous les temps de l'enfant

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Sortie des enfants dans les espaces environnants : groupe d'enfants au city à Pradel sur le temps de midi par exemple
- Partenariat associations du territoire avec accueil de loisirs et/ou périscolaire (boule lyonnaise, CDFC)
- L'équipe du service des sports veille au bon fonctionnement de certains événements (service ressources pour les services organisateurs) comme la logistique du défilé du carnaval par exemple
- Projets proposés par la mairie sur les temps scolaires : culturels (parcours dès la maternelle), sportifs (ETAPS, centre nautique, gymnases), interventions arts plastiques et BCD/Info
- Intervention de l'Unicef au sein des écoles (harcèlement)
- Nouvelles propositions sportives dans le cadre scolaire par les ETAPS : skateboard, sport urbain, sortie vélo, ...
- Développement d'activités entre l'Espace Jeunes et d'autres structures et associations du territoire

L'articulation entre les différents temps est indispensable à la cohérence éducative de chaque enfant et permet la complémentarité des actions et la mutualisation des moyens. Cet objectif est visible sur le terrain et chaque partenaire s'accorde à dire que les propositions sont qualitatives.

❖ Objectif 11 : Assurer la sécurité des enfants

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Exercices liés à la sécurité (attentat-intrusion, sécurité incendie, confinement pour PPMS risques majeurs)
- Intervention de la Police Municipale (permis piéton et permis vélo)
- Aménagements aux abords des écoles, travaux pour mise en sécurité vers les entrées des écoles
- Pose de crayons aux abords des écoles pour faire ralentir les voitures (projet du CME)
- Inscrit dans le projet pédagogique de l'EAJE
- Assurer la sécurité morale et affective des enfants est inscrit dans les projets du Service enfance Jeunesse
- Travail sur le harcèlement et les droits des enfants/adolescents (loi protocole pHARe)
- Entretien régulier et différents travaux effectués des bâtiments
- La formation communication bienveillante permet de renforcer le sentiment de sécurité pour les parents

Les parents confient leurs enfants à la communauté éducative sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, et la sécurité matérielle et affective des enfants est une priorité. Cependant, la sécurité des enfants doit être une obligation et non un objectif. C'est la mission première de l'accueil et c'est réglementaire, c'est pourquoi cet objectif est considéré comme « non pertinent » pour le prochain projet.

❖ Objectif 12 : Assurer l'accueil des enfants à besoins particuliers

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Adaptation de la durée des cours au Conservatoire de Musique et de Danse
- Référent « parcours handicap » à la Direction des Affaires Culturelles
- Accompagnement des parents vers le diagnostic de leurs enfants pour les structures de la petite enfance
- Adaptation des supports pour les enfants porteurs de handicap sur les interventions BCD/informatique. En cas d'absence d'un encadrement spécifique (AESH), instauration d'une entraide ou tutorat
- AESH embauchée en plus sur le temps de midi pour assurer une continuité sur la journée de l'enfant (adulte référent connu de l'enfant et de l'école)

- Protocole d'inclusion pour convenir des modalités d'accueil sur l'AL extrascolaire : rencontre des familles en amont, puis sur-encadrement sur les jours d'inscription. Accueil d'enfants scolarisés en IME sur les vacances
- Plage aménagée à la Médiathèque / Ludothèque pour les enfants à besoins particuliers
- Cours spécifiques de Gym adaptée dédiés aux enfants porteurs de troubles cognitifs par l'association Gym Lyon Métropole (4-7 ans)
- Cours de natation au centre nautique (association Sporlygref) pour les enfants de 5 à 18 ans dialysés ou transplantés
- Intervention de l'EMAS auprès de l'équipe éducative de la maternelle Pergaud (enseignantes et ATSEM)
- Accueil de 2 IME au centre nautique : surveillance et matériel mis à disposition sur des créneaux gratuits.
- Formation d'1/2 journée des ETAPS sur le savoir-être en natation (lien handicap)
- Signature de CAIP pour les paniers repas (allergies alimentaires)

L'accès aux apprentissages scolaires, mais également aux loisirs, doit être ouvert à tous les enfants sans distinction et différents moyens sont mis en place pour une inclusion sur tous les temps de vie de l'enfant. Ces besoins spécifiques peuvent concerner de nombreux domaines et permettent aux différences de chacun de cohabiter et ainsi favoriser la tolérance et l'entraide.

❖ Objectif 13 : Assurer des liens et des passerelles entre les différentes structures

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Découverte de la maternelle (visites des écoles) : lien EAJE/RPE/écoles
- Échanges entre les Grande Section de Maternelle et les CP pour le passage d'une école à une autre
- Passerelles Petite Enfance (PE) et Accueil Loisirs (AL) du mercredi (lien commission d'admission)
- Interventions effectuées au collège par des animateurs de l'EJ avec création d'un court-métrage autour du harcèlement
- Passerelles entre l'accueil de loisirs Vacances et l'Espace Jeunes (CM2 invités à fréquenter l'EJ l'été avant leur passage en 6^{ème})
- Lien entre le CM2 et le Collège (film des collégiens envoyé aux CM2 à cause de la crise sanitaire, sinon visite du collège par les CM2)
- Passerelles entre la Direction des Affaires Culturelles et : la PE, le SEJ (prêt de malles à jeux sur le périscolaire, spectacle au Karavan Théâtre), les écoles (projet danse avec un

enseignant du CMD, proposition de parcours culturels dès la maternelle) ou encore le collège (orchestre à l'école, prix chronos littérature jeunesse)

- Passerelles entre la Direction de la Vie Associative, de l'Événementiel, du Sport et de la Démocratie Participative avec l'AL du mercredi et des vacances, l'Espace Jeunes, les écoles et le collège : mise à disposition d'ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives), programmation des vacances pour les adolescents au centre nautique (initiation au sauvetage ou à la natation synchronisée, waterpolo), soutien dans l'organisation et la logistique des classes aménagées
- Actions en partenariat avec la résidence des Roses Trémières (seniors) et les enfants de l'accueil de loisirs
- Échanges importants entre l'EAJE, l'école maternelle, l'infirmière du CCAS, la PMI et le CMS de Bron (Centre Médical Scolaire)

Il est essentiel de pouvoir prendre en compte non seulement les différents temps de la journée, mais également les différents âges pour faciliter la transition entre ces différentes périodes de vie de l'enfant, et de les articuler de façon cohérente. Certains partenariats et passerelles fonctionnent bien et sont devenus des habitudes, mais certains restent à créer ou à renforcer. Cet objectif est à lier avec le numéro 10 qui regroupe les mêmes idées.

❖ Objectif 14 : Promouvoir la santé et le bien-être

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- 30 minutes de sport obligatoire par jour dans l'école et le collège (APQ - Activité Physique Quotidienne), baby gym avec le RPE
- Instauration des PAI sur temps scolaire avec lien temps périscolaires
- Alimentation : mission de la cuisine centrale pour la restauration scolaire, axe « mangeons sainement » de la Feuille de Route Climat Environnement
- Bien-être : écoute des enfants, protocole phare et dispositif Sentinelles (dispositif de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire)
- Visite infirmière : lien PMI / école maternelle, bilan du CP fait par l'infirmière du collège
- Le sommeil, l'alimentation et les écrans sont au programme de sciences dès le CE1
- Parcours santé pour tous les 3^{ème} avec l'infirmière scolaire et le CPEF (dans le programme de l'EN)
- Organisation de la Semaine Olympique et Paralympique mais également d'olympiades sur le temps scolaires
- CESCE (Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement) : instance du collège qui met en place des actions sur chaque niveau

- Intervention du chef de la Police Municipale dans toutes les classes de 4^{ème} concernant le harcèlement

L'éducation de l'enfant passe également par la prise en compte de son bien-être physique et psychique. Cet objectif et différentes thématiques associées (alimentation, sommeil, écrans, hygiène, sédentarité) ont souvent été cités par différents membres de la communauté éducative et le rapport à la santé de l'enfant est bien présent dans de nombreuses réflexions.

Cette orientation est trop longue et comporte trop d'objectifs. Il faut envisager de la simplifier et de prioriser les valeurs à mettre en avant : est-ce l'offre éducative ?

L'épanouissement de l'enfant. Les intérêts spécifiques ? Les objectifs sont parfois redondants, trop nombreux et ne sont parfois même pas de véritables objectifs. Certaines thématiques sont ancrées et d'autres ne sont plus en adéquation avec les besoins du territoire.

Orientation 3 : Sensibiliser à la citoyenneté et au vivre ensemble

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Article 29

Objectifs de l'éducation



Article 19

Protection contre la violence



Article 12

Respect de l'avis des enfants



❖ Objectif 15 : Découvrir la citoyenneté

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- L'accueil collectif en petite enfance est le premier lieu de socialisation, de découverte du vivre ensemble et de la vie en collectivité. L'école maternelle poursuit ce travail d'acquisition des règles du collectif avec l'entraide, le partage (des adultes mais aussi des jeux). Et enfin, l'apprentissage continue en élémentaire puis au collège : respect des règles, tolérance, fraternité, solidarité et responsabilité
- Devoir de mémoire : commémoration des 80 ans de la fin de la 2^{nde} guerre mondiale (pièce de théâtre = sensibilisation et immersion)
- Atelier citoyenneté sur le temps périscolaire du midi = en 2023/2024, création de jeux énigmes avec des codes autour des droits des enfants et d'un escape game sur l'égalité filles/garçons (thème choisi par les enfants)
- Cours d'EMC (Education Morale et Civique) dès le cycle 2 une heure par semaine.

L'activité citoyenne constitue une ouverture vers quelque chose d'autre que soi et permet à l'enfant ou au jeune d'expérimenter, de questionner les relations à son environnement et de s'ouvrir au monde. L'apprentissage commence dès le plus jeune âge car l'école peut être considérée comme une mini-société, on peut donc parler « d'éducation » à la citoyenneté avec un objectif de collectif plutôt qu'individuel.

❖ Objectif 16 : Accompagner la jeunesse

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Espace Jeunes : lieu de rendez-vous des 11-17 ans, il permet de se retrouver, de découvrir et de grandir. De nombreuses activités sont proposées et ont différents objectifs : développer l'autonomie, responsabiliser les jeunes, vivre en communauté... : les jeunes sont donc accompagnés dans leurs loisirs, mais pas que.
- Atout jeunes : dispositif d'accompagnement du CCAS destiné aux jeunes chasselandais de 16 à 20 ans pour les aider à réaliser un projet personnel (aide financière en contrepartie d'une semaine dans un service de la Ville)
- Le collège a également un rôle central avec son suivi des jeunes et les dispositifs qu'il met en place notamment avec la prévention du décrochage scolaire
- Autres dispositifs présents sur le territoire : permanence de la Mission Locale, du CPEF (Centre de Planification et d'Education Familiale), association Sauvegarde 69, PRE (Pôle Ressource Emploi), CIO (Centre d'Information et d'Orientation)
- Groupe de travail « jeunesse 14-25 ans » mis en place sur une année scolaire pour réunir l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire

Cet objectif était trop vague, même s'il s'agit d'un véritable enjeu. Accompagner les jeunes, oui, mais vers quoi et comment ? Cette réflexion est partagée par de nombreux acteurs de la communauté éducative car il existe un besoin sur le territoire.

❖ Objectif 17 : Favoriser la mixité

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Manifestations inter générationnelles
- Mixité sociale : politique tarifaire adaptée (quotient chasseland)
- Mixité des publics au sein des modes de garde individuels et collectifs de la petite enfance
- Respect de la parité pour les candidatures du CME + mixité inter-écoles
- Richesse des ressources à la Médiathèque (littérature jeunesse)
- Ouverture à la différence par le jeu (genre, handicap) dans les dispositifs SEJ
- Mise en place de jeux non genrés en structure PE avec des espaces de jeu mixte
- Protocoles d'inclusion pour l'accueil des enfants en situation de handicap (SEJ)
- Rencontres Handicap (service prévention santé)
- Rendez-vous sous les arbres
- Rencontre avec l'association de rugby sur le temps périscolaire
- Mixité sociale de fait au sein des accueils de loisirs car l'ensemble des enfants du territoire (scolarisés ou non sur Chassieu) sont mélangés sur le même lieu.

- Projet inter-écoles de la valorisation du sport féminin : relais entre filles des écoles des Tarentelles et de Louis Pradel sur les temps périscolaires
- Groupes mixtes sur les terrains de sports CM1/CM2 et même sur l'Espace Jeunes. Les séjours ados sont mixtes également « malgré » des activités à dominante sportives
- Accueil des enfants des gens du voyage au sein du groupe scolaire des Tarentelles, qui est l'établissement de référence
- Zone tampon concernant les affectations scolaires afin d'éviter les fermetures de classes

L'objectif est de déconstruire les stéréotypes sociaux et de genre le plus tôt possible pour favoriser, par exemple, l'égalité entre filles et garçons avec les jeunes, mais aussi avec les partenaires et les familles. Cet aspect de la mixité ne semble plus être un axe prioritaire sur le territoire car un travail sur l'égalité filles-garçons est opéré depuis de nombreuses années. Un travail sur l'acceptation de l'autre, sur la différence en lien avec le vivre-ensemble pourrait être une nouvelle piste d'objectif.

❖ Objectif 18 : Valoriser l'expression des enfants et des jeunes

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Conseil Municipal d'Enfants (CME) avec des commissions et des séances plénières : création des boîtes à idées au sein des écoles
- Jeux d'expression dans la petite enfance (émotions à partir de photos, langue des signes)
- Libre choix de l'activité pour les enfants à l'EAJE
- Document numérique « le mensuel » au collège (équipe rédactionnelle composée d'enfants et d'adultes sur idées des élèves)
- Atelier CM2/6^{ème} : réflexion autour de comment ces jeunes voyaient le nouveau projet de la médiathèque
- Mur d'expression lors du « rendez-vous sous les arbres » le 25 mars 2022
- Présentation d'un projet personnel dans le cadre du dispositif « Atout jeunes » (16-20 ans)
- Suggestion d'achat à la médiathèque
- Temps informels d'espace de paroles sur les accueils de loisirs ou l'Espace Jeunes (bilan de la journée, propositions d'activités, forums, retours lors du goûter, pendant les temps de regroupement ...)
- Création d'une charte à hauteur d'enfants pour donner plus la parole aux enfants
- Pour les projets, les enfants donnent leur avis en conseil de classe sous forme de débats (élémentaire du Châtenay)
- Participation de la Ville (élèves en élémentaires et collège) à la consultation nationale de 6-18 ans de l'Unicef

Donner la parole à un enfant dès son plus jeune âge, en lui faisant prendre conscience qu'il est important de s'exprimer et qu'il est un citoyen de demain. Cet objectif permet l'expression des jeunes et donc l'entrée dans la citoyenneté.

❖ Objectif 19 : Rendre acteurs les enfants et les jeunes

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Écoles maternelles : responsabilisation des enfants avec la mise en place de « métiers » : responsable du matériel ou de l'appel, débarrassage et centralisation de la vaisselle au centre de la table à la cantine
- Pour le choix des ateliers sur le périscolaire, les animateurs laissent d'abord les enfants régler les conflits entre eux et trouver des solutions avant d'intervenir au besoin
- Le CME réalise des actions inscrites sur la Feuille de Route Climat Environnement (clean walk par exemple)
- Constitution d'une collection par les enfants (le petit bibliothécaire)
- Petite enfance : les enfants aident à ranger à la fin de la séance de baby gym, distribuent les serviettes au repas (favorisation de l'autonomie), choisissent les gommettes au RPE
- Travail sur l'autonomie avec la préparation et la distribution des goûters sur l'accueil de loisirs
- Les enfants volontaires inscrits sur le périscolaire en élémentaire vont faire des activités en maternelle pour les enfants
- Construction du séjour été par les adolescents de l'Espace Jeunes
- Programme des activités des vacances construit sur le temps libre ou sur « fais ton EJ »
- Élection du conseil d'élèves avec 18 élus (2 par classes) à l'élémentaire Pergaud

S'impliquer dans ses loisirs et dans des projets, c'est apprendre la responsabilisation et aller vers l'autonomie. Cet objectif est possible dès le plus jeune âge et les adultes essayent de tendre vers l'autonomie des enfants.

❖ Objectif 20 : Participer à des actions inter générationnelles

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Signature d'une convention de bénévolat en lien avec le pôle seniors et l'EAJE pour l'accompagnement des enfants en sorties, vers la ludothèque par exemple
- Création d'un objet personnalisé pour les seniors par les enfants du périscolaire ou de l'accueil de loisirs du mercredi : une bricole pour un sourire, un set de table, ...
- Organisation d'ateliers cuisine (pôle seniors/conseil des sages) pour l'accueil de loisirs du mercredi ou au sein des locaux du RPE avec les enfants de l'EAJE (crêpes).

- Organisation d'un loto à la résidence des roses trémières par le CME : constitution d'un binôme senior/enfant
- Visite des jeunes enfants de l'EAJE à l'EHPAD de la Ville, et puis l'inverse plus tard dans l'année
- Projet de jeux d'antan sur le périscolaire, l'accueil de loisirs du mercredi, certaines écoles et le lien avec la résidence des Roses Trémières
- Association « lire et faire lire » : lectures des membres de l'association aux enfants sur le temps méridien (maternelle mais également élémentaire)
- Chorale de certaines écoles aux Roses Trémières (maternelle du Châtenay, élémentaire Louis Pergaud)
- L'intergénérationnel c'est aussi le mélange de plusieurs générations : manifestations familiales et festives sur la ville (semaine olympique et paralympique, grande estivale,...) et programmations au centre nautique : jardin aqua-ludique le samedi matin, actions pour Noël, Halloween, Pâques, les RDV "enfants" de 17h15 à 18h pendant les vacances proposés par maîtres-nageurs
- Visite des enfants de l'école de musique à l'EHPAD

L'inter génération permet la création de liens entre deux âges qui sont éloignés dans les habitudes sociétales : la transmission de nouveaux savoirs et de l'histoire est très importante. Cet axe est particulièrement développé sur le territoire et les publics ont plaisir à se rencontrer.

❖ Objectif 21 : Proposer des actions solidaires

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Collecte pour la banque alimentaire dans les écoles une fois tous les deux ans
- Collecte à destination de l'Ukraine
- Action de l'atelier couture : création de sacs de course à partir de capsules de café
- Collecte d'articles pour bébés, couches à destination de la Croix-Rouge dans les structures petite enfance
- Projet "Vroom Shower" : partenariat entre les élèves décrocheurs de 6^{ème} et 5^{ème} du collège, le conseil de sages et les cadets de la sécurité civile du collège
- Collecte du Conseil Municipal des Enfants pour les Bleuets de France à destination des anciens combattants
- Soupe solidaire
- Père-noël vert (récupération pour les autres) à la maternelle Louis Pradel

Cet objectif est à redéfinir car la notion de solidarité est vaste. L'implication des enfants et des jeunes envers les autres ou pour une cause est ici impulsée par des adultes. Les projets solidaires ne viennent pas d'eux.

❖ Objectif 22 : Penser la place de l'adulte par rapport à l'enfant

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Cohérence des pratiques des professionnelles en référence à la charte nationale du jeune enfant à l'EAJE
- Partenariat avec l'Unicef en tant que Ville Amie des Enfants
- Sessions de formation à la communication bienveillante

Cet objectif apporte une double interprétation aux professionnels : respect des enfants envers les adultes et mise en place d'une posture adaptée de l'adulte vis-à-vis de l'enfant. Il va de soi que les adultes encadrant les enfants doivent adopter un comportement approprié et adapter leur langage et leur comportement. Ce n'est pas un objectif, cela doit être un prérequis obligatoire pour assurer un accueil de qualité.

Le PEDT concerne la tranche d'âge des 0-17 ans, il est important d'accompagner et d'outiller les enfants qui seront les citoyens et les acteurs du territoire de demain.

Orientation 4 : Sensibiliser au développement durable

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Article 24

Santé, Eau, Nourriture et Environnement



❖ Objectif 23 : Valoriser le recyclage et la gestion des déchets

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Notions abordées en classe (dans le programme scolaire)
- Présence de corbeilles de tri de papiers au sein des écoles (utilisation scolaire parfois dès la maternelle, péri et extrascolaire), de poubelles de tri dans la cuisine de l'EAJE et de tables de tri dans chaque restaurant scolaire
- Visite d'une usine de tri pour l'élémentaire Louis Pergaud
- Mise en place de bacs à compost et de jardins potagers dans les écoles (utilisation scolaire, péri et extrascolaire) et au collège. L'EAJE amène ses déchets à l'école Pergaud
- Activités organisées avec du matériel de récupération, animations « do it yourself » à chaque période de vacances à l'Espace Jeunes
- Organisation de matinées propres « clean walk » par le CME, animations « clean spot » par l'Espace Jeunes mais aussi sur les temps périscolaires du midi avec des pinces dans les parcs environnants dans le cadre de la quinzaine de l'environnement

Même si des habitudes ont été prises, il semble important de répéter cet objectif pour qu'il soit ancré dans la vie quotidienne des enfants. Il correspond d'ailleurs à l'axe « réduisons les déchets » de la Feuille de Route Climat Environnement.

❖ Objectif 24 : Faciliter les éco-gestes et les économies d'énergies

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Application des gestes quotidiens (extinction des lumières, fermeture des portes - pour éviter la perte de température, non gaspillage de l'eau, ...). Certaines actions sont même attribuées comme des « métiers » aux élèves de Grande Section de Maternelle, par exemple.
- Gestion du papier dans les dévidoirs : un seul essuie-main par enfant + une fois du savon
- Mise en place de signalétique et/ou dessins dans les établissements
- Label éco-citoyen et présence d'éco-délégués (un jeune par niveau) au collège mais également à l'élémentaire du Châtenay
- Végétalisation de l'espace pierre poivre (Médiathèque/ludothèque), permis de végétaliser à Pergaud via le CME
- Consignes aux professionnels de l'EAJE sur l'eau consommée, la lessive, ...
- Travail sur les bâtiments sportifs de la ville : pommeau de douche économique, ...
- Ecocup utilisés dans toutes les manifestations municipales et associatives
- Utilisation de gourde individuelle dans les écoles
- Mise en place de Nudge en avril 2022 : projet du CME (campagne ludique de sensibilisation à l'environnement)
- Mise en place de code personnel au collège pour diminuer la consommation de papier des enseignants (déjà réalisé du côté administratif)
- Récupérateur d'eau installé à l'Espace Pierre Poivre et 2 achetés au collège, hôtel à insectes à l'école élémentaire du Châtenay, bornes anti-moustiques installées en extérieur entre les établissements du RPE et de l'EAJE en août 2020
- Participation de certaines classes au projet Biézin, porté par la DADD (Direction de l'Aménagement et du Développement Durable), avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Il est important d'inculquer au plus tôt des habitudes aux enfants afin que certaines pratiques deviennent récurrentes et naturelles. Cet enseignement quotidien a comme objectif la lutte contre le gaspillage.

❖ Objectif 25 : Accompagner vers une alimentation, saine, sûre et durable pour tous

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Sorties des écoles maternelles « aux jardins familiaux », visite du RPE également
- Mise en œuvre de la loi Égalim : menu végétarien une fois par semaine, produits bio (Chassieu va même au-delà des exigences de la loi), circuits courts, produits labellisés, ...
Il s'agit de l'axe « mangeons sainement » de la FRCE (Feuille de Route Climat Environnement)
- Réduction de l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire (loi climat et résilience)

- Intervention d'une diététicienne dans toutes les classes de l'élémentaire du Châtenay (valorisation d'achats de produits de saison, nombre de sucres par aliments, ...)
- Sensibilisation et éveil au gaspillage alimentaire (structures PE) : tri des déchets en fin de repas à l'EAJE, ...
- Travail autour d'une proposition d'une recette végétarienne comme plat principal par les élus du CME
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : présence de tables de tri, pesées alimentaires effectuées dans les restaurants scolaires (une pesée par trimestre prévue pour suivi), éducation au goût (faire goûter de tout à la cantine), enquête de satisfaction sur les repas, travailler sur les quantités en fonction de leur faim (demander plus ou moins)
- Ateliers pédagogiques sur le périscolaire (+ lien avec les jardins potagers)
- L'alimentation fait partie du programme scolaire dès la Grande Section
- Semaine du goût organisée chaque année en octobre dans les restaurants scolaires

La loi Égalim a imposé aux collectivités de faire évoluer leurs pratiques et ainsi favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous. L'objectif est réalisé sur les temps d'accueil collectifs, les temps familiaux ne relevant pas de la compétence des professionnels de la communauté éducative. Un travail commun autour de l'équilibre alimentaire et de la santé pourrait être envisagé sur le prochain projet (choix des goûters, proposition de menus le soir).

❖ Objectif 26 : Favoriser l'éco-mobilité (modes doux)

Les actions mises en place au cours de la période 2021-2024 :

- Utilisation du Poussibus par l'EAJE (poussette géante pouvant accueillir jusqu'à 6 jeunes enfants) pour la majorité des déplacements
- Plus de 20 km de pistes cyclables sur la Ville
- Garage à poussettes au RPE (les assistantes maternelles se déplacent très souvent à pied)
- Abri vélo au sein des écoles et du collège avec rack pour trottinette également. Racks utilisés par les enfants mais aussi par les adultes (personnels des écoles et parents avec carrioles ou vélo cargo)
- Pour les sorties proches du centre-ville, les différents professionnels s'organisent pour se déplacer à pieds avec les enfants (élèves des écoles vers la Médiathèque, accueil de loisirs vers les Roses Trémières ou Espace Jeunes vers le Centre Nautique par exemple)
- Matinée « elles roulent » (8 mars 2024) en partenariat avec l'association "CASSCQuot" et "la P'tite Rustine" avec des ateliers de réparation au sein du collège
- Utilisation des transports en commun (TCL) pour certaines sorties avec les adolescents
- Passage de l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) en classe de 5^{ème} et de 3^{ème}

La pollution, notamment dans les zones urbaines ou péri-urbaines comme Chassieu, repose sur l'utilisation plus concentrée des véhicules. Le constat sur la Ville est clair car les demandes d'installation de rack supplémentaires sont nombreuses ; les enfants et jeunes se déplacent davantage en vélos ou trottinettes.

Selon l'ONU, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Nous avons donc tous un rôle à jouer vis-à-vis des 17 objectifs définis par l'ONU pour faire face aux différents défis mondiaux liés : « à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la propreté, à la paix et à la justice ». Il existe aussi des objectifs de santé publique qui sont liés à cette notion de développement durable.

Ce PEDT 2021/2024 est trop chargé et ne correspond plus aux besoins du territoire en 2024. Il a été convenu que nous devions nous concentrer sur 4 orientations maximales ayant chacune pas plus de 4 objectifs. Les acteurs éducatifs s'accordent sur de nouveaux enjeux et sur l'émergence de nouveaux besoins qui seront développés plus loin dans ce document. L'enfant doit rester au cœur du projet et la communauté éducative (y compris les parents) doit réfléchir et se renouveler pour adapter ses pratiques à la société actuelle.

4. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Chassieu :

... est un territoire de l'est lyonnais et une collectivité territoriale de la Métropole de Lyon

... est desservie par des lignes de bus du réseau de TCL ainsi que des axes routiers majeurs

... a signé une première CTG en 2020

... compte 11 092 habitants (recensement 2021)

Portrait du territoire et de sa population

Une commune en croissance démographique avec une natalité en reprise et une forte progression de l'attractivité :

- Entre 2014 et 2020, la population de Chassieu a augmenté de +1,6% par an en moyenne. Cette croissance repose essentiellement sur l'attractivité de la commune (+1% par an en moyenne).
- Une natalité en légère reprise (9 naissances pour 1000 habitants entre 2011 et 2016 contre 10,2 entre 2014 et 2020).

Source : INSEE, RP2011-2016 et RP2014-2020, Etat civil, géographie au 01/01/2023

En 2020, **la part des plus de 60 ans représentait 25,5% de la population** (contre 21% sur la Métropole). Cela pose la question sur le renouvellement familial et sur le lien intergénérationnel. Parmi les moins de 25 ans, il y a une proportion élevée de **6-11 ans et 12-17 ans** (ils représentent **plus de 50% de cette tranche d'âge**). La forte proportion de 18-25 ans à l'échelle de la Métropole de Lyon est expliquée par la présence d'étudiants.

Source : INSEE, RP2016, RP2019 et RP2020, géographie au 01/01/2023

Une majorité de ménages avec enfant à Chassieu et une part de familles monoparentales supérieure à l'échelle métropolitaine :

- 23,6% des familles comptent 2 enfants et 8,1% comptent 3 enfants (contre 8,5% des familles de la Métropole de Lyon).
- 32,7% des ménages de Chassieu sont des couples avec enfant(s). Les familles monoparentales représentent 11,2% des ménages contre 9,6% des ménages métropolitains.

Source : INSEE, RP2020, géographie au 01/01/2023

Nous constatons une évolution depuis le diagnostic effectué pour la dernière Convention Territoriale Globale : il y a plus de familles monoparentales et des foyers sans enfants.

48% de la population de Chassieu est couverte par au moins une prestation légale de la Caf en 2022.

Une majorité d'allocataires de Chassieu sont en couple avec enfant (51%) et/ou occupent un emploi (75%) :

- La part d'allocataires isolés a augmenté à Chassieu entre 2018 et 2022 (+9points)
- 77% des allocataires de Chassieu sont des familles (monoparentales ou couples avec enfant) en 2018 contre 68% en 2022 : cela indique un changement dans la composition des ménages.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2018 et 31/12/2022

Des actifs plus souvent en situation d'emploi, y compris les jeunes actifs et les femmes :

- 76 % des couples avec enfants sont bi-actifs à Chassieu (+ 3 points par rapport à 2015)
- la part de femmes en situation d'emploi est plus élevée à Chassieu (67,9 %) qu'à l'échelle métropolitaine (61 %).
- 83 % des familles monoparentales sont actives en 2019

Source : INSEE, RP2015, RP2019 et RP2020, géographie au 01/01/2023

Des actifs proportionnellement plus qualifiés et sujets aux migrations pendulaires :

- une part importante de cadres, en croissance (16,6 %, soit +2,1 % depuis 2016). La part de retraités est conséquente (26,1 % en 2020 contre 20,9 % à l'échelle de la Métropole de Lyon).
- la part d'actifs résidents de Chassieu qui travaillent dans une autre commune atteint 79,9 % en 2020 (+ 18,8 points par rapport à la Métropole de Lyon).

Source : INSEE, RP2016 et RP2020, géographie au 01/01/2023

A Chassieu, des indicateurs financiers globalement plus favorables qu'à l'échelle métropolitaine :

- 8 % des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté. C'est proportionnellement inférieur au niveau de pauvreté métropolitain.
- 23 % des allocataires de Chassieu vivent sous le seuil de bas revenus (environ 393 personnes).

Source : INSEE, RP2016 et RP2020, Etat civil, géographie au 01/01/2020 et Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2018 et 31/12/2022

15 % des allocataires de Chassieu (environ 256 personnes) vivent avec plus de 50% de prestations familiales comme ressources :

- 71 % des familles de Chassieu ont un quotient familial supérieur à 800 €. Cela concerne 56 % des familles à l'échelle de la Métropole de Lyon.
- 12 % des allocataires de Chassieu ont des ressources composées d'au moins 75 % de prestations légales : à l'échelle métropolitaine, cela concerne 19 % des allocataires.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022

Offre de services partenariale pour les familles

Accès aux droits :

- Une majorité d'allocataires bénéficiant d'une prestation enfance-jeunesse (61% en 2022), même si nous constatons une baisse de la part de ces bénéficiaires entre 2018 et 2022 et parallèlement une hausse des prestations solidarité-insertion (cela s'explique avec le changement de population (plus de seniors))
- Moins de 25 aides financières individuelles ordonnancées en 2022.
- En 2022, à Chassieu, 37 séjours allocataires ont bénéficié d'une aide aux vacances dans le cadre du dispositif VACAF.
- La majorité des allocataires de Chassieu contactent la Caf par téléphone (62 %).

Accompagnement social :

- Moins de 12 interventions individuelles ont eu lieu en 2022 pour les allocataires de Chassieu.
- Des actions collectives autour de la parentalité, de l'insertion et du logement à Vaulx-en-Velin.

L'accompagnement des familles avec enfants est une compétence de la Métropole, l'assistante sociale du CCAS ne s'occupe que des couples sans enfants ou des personnes seules. Le changement de lieu de la Maison de la Métropole dont dépend Chassieu (passage de Décines à Bron) n'a pas eu d'impact sur la population (même nombre d'intervention).

Logement :

- Un nombre de logements en croissance (+14% en 6 ans) et deux tiers de résidents propriétaires de leur résidence principale (68,8 %). Nous constatons une augmentation du nombre de locataires (hors HLM) qui peut s'expliquer par le fait du vieillissement de la population et de la location des maisons de personnes âgées qui sont probablement logées ailleurs (Ehpad, maison de retraite, foyer logement, ...)
- La Caf intervient dans la lutte contre le mal-logement, en s'appuyant sur des associations locales : moins de 5 situations d'indécence ont été diagnostiquées à Chassieu.
- La Caf intervient dans la lutte contre les impayés afin de prévenir les expulsions locatives : aucun allocataire n'a été déclaré en situation d'impayés de loyer en 2022 à Chassieu.

Source : INSEE, RP2016 et RP2020, géographie au 01/01/2023 et Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022

Petite enfance :

- Part représentant 10,2% des moins de 25 ans en 2019
- Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a diminué entre 2020 et 2022, de même que la part d'enfants de moins de 3 ans sous le seuil de bas revenus (-5,3 %). En revanche, la

part de familles où tous les parents travaillent a augmenté (+5,1 %). Source : CNAF, CCMSA, Acoess-Centre Pajemploi, IMAJE, 2022

- Chassieu offre 60,4 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2021, un chiffre en baisse.
- Une offre d'accueil collectif qui repose sur 79 places.
- Un accueil individuel soutenu par 1 RPE mais 27 % des assistants maternels ont plus de 60 ans (baisse du nombre d'assistants maternels).

Un travail partenarial fort avec la PMI de Bron permet de développer des actions à destination des familles mais aussi des professionnels.

Enfance (3 ans à moins de 12 ans) :

- Part représentant 37,9% des moins de 25 ans en 2019
- Signature d'un PEDT et d'un Plan Mercredi
- Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

Jeunesse (12 ans à moins de 25 ans) :

- Parmi les moins de 25 ans, il y a 26,4% de 12-18 ans et 25,6% de 18-25 ans en 2019
- Accueil de loisirs adolescents : l'Espace Jeunes

Parentalité :

- Un Lieu d'accueil Enfant Parent (LAEP) : fréquentation de 50 familles différentes en 2023 (dont 6 familles avec fratries)
- Commune signataire d'une convention de médiation familiale

5. PEDT 2024-2027

Les bilans qualitatifs compilés aux données statistiques du diagnostic ont permis de mettre en avant de nouveaux besoins et de faire émerger de nouvelles thématiques de travail. Ces valeurs éducatives transversales suivantes ont donc été définies en fonction des résultats des différents entretiens et questionnaires.

Le contexte sociétal nous indique également que certains objectifs étaient obsolètes et qu'il faut prendre en compte globalement les changements d'habitudes des enfants et des parents. Le précédent projet a été écrit pendant la crise du COVID 19 et avec 4 ans de recul, nous pouvons mesurer certains impacts sur nos pratiques professionnelles notamment. Il faut maintenant ajuster et adapter ce nouveau projet afin qu'il ressemble au territoire de Chassieu et ses nouveaux habitants.

Des commissions de travail ont permis aux élus de se poser des questions sur le sens de ce projet et sur les valeurs qu'ils voulaient véhiculer aux jeunes chasselands.

Pour ce PEDT, les valeurs éducatives transversales seront le **respect** et la **mixité**.

Certains constats posés au cours des entretiens réalisés avec les professionnels nous amènent à croire que la valeur du respect n'est pas acquise par tous et malmène l'équilibre de la vie en collectivité. Dès le plus jeune âge, dans les projets éducatifs, il s'agit d'une valeur primordiale qui est transmise aux enfants. A travers cette valeur, de nombreux sujets peuvent être abordés : le consentement (respect de soi), le cadre et la vie en société (respect des règles), la bienveillance et l'empathie (le respect des autres) et l'évitement de la sur-consommation (le respect du matériel).

Pour devenir un citoyen de demain, il faudrait également pouvoir vivre « ensemble » et accepter les différences de chacun en faisant preuve de tolérance. L'apprentissage débute également dès la petite enfance et le rôle de la communauté éducative est de proposer aux enfants une ouverture culturelle qui servira de base à sa construction, en plus de l'éducation parentale. L'école est le premier lieu de socialisation qui regroupe le plus d'enfants et qui permet une mixité de genre, sociale et/ou culturelle, des publics en situation de handicap et même d'âges (adultes/enfants).

Le PEDT précédent comportait 4 orientations avec de nombreux objectifs. Le travail effectué a permis de recentrer les besoins afin de se concentrer sur des actions plus concrètes et moins nombreuses sur les 3 années scolaires qui arrivent.



Orientation 1 : Soutenir la parentalité

Devenir parent est un changement important et, à chaque âge de la vie, les adultes sont en constant apprentissage. La parentalité s'entretient et les professionnels du territoire peuvent proposer des actions qui permettent d'accompagner dans ce rôle de parent et d'adapter l'offre de service à leurs besoins.

Objectif 1 : Accompagner / soutenir les parents dans la scolarité

La scolarité d'un enfant peut apparaître, pour certains, très compliquée tant au niveau du suivi que du fonctionnement de l'institution qu'est l'école. L'objectif est de faire rentrer les familles au sein des écoles et de les rendre acteurs de la scolarité de leur enfant. Parallèlement, des ateliers d'accompagnement à la scolarité sont proposés aux élèves les plus en difficultés qui sont repérés par les enseignants.

Objectif 2 : Améliorer l'information de proximité

Les modalités de transmission de l'information doivent évoluer car certains formats ne fonctionnent plus. Il faut développer de l'aller vers, là où les enfants se trouvent et, par conséquent, là où les parents se rendront. Il faut réfléchir pour travailler sur des échelles plus petites au sein de chaque établissement d'accueil.

Objectif 3 : Poursuivre l'accompagnement des jeunes parents

La petite enfance est le berceau du développement de l'enfant et c'est à cette période que les adultes découvrent leur « métier » de parents. Le Relais Petite Enfance joue un rôle primordial et le développement du guichet unique va permettre d'offrir un service de proximité aux familles dans leur recherche de mode de garde. Des actions développées avec la PMI vont permettre une information complémentaire et le Lieu d'Accueil Enfant Parent permettra le développement du lien social entre les familles.

Orientation 1 : Soutenir la parentalité

	Actions déjà mises en œuvre	Actions envisagées	Critères d'évaluation
Objectif 1 : Accompagner / soutenir les parents dans la scolarité	-Organisation d'atelier d'accompagnement à la scolarité -APC par les enseignants -Stage de remise à niveau dans les écoles pendant les vacances -Etudes surveillées/dirigées	-Développement de l'implication des parents dans les ateliers d'accompagnement à la scolarité -Atelier « Parcours sup » -« Conférences » - Lien avec Info Jeunes : orientation, recherche de stage	Bilan annuel avec les représentants de parents d'élèves au cours des commissions périscolaires
Objectif 2 : Améliorer l'information de proximité	-Stand « alternatives aux écrans » (Kermesse Petite Enfance) -Grande Estivale -Fêtes du périscolaire	-Actions « aller-vers » les parents (kermesse, ..) -Livret à destination des familles avec idées d'activités et sorties -S'inscrire dans les priorités du Volet Parentalité du Schéma Des Services aux Familles (SDSF)	Nombre de familles touchées
Objectif 3 : Poursuivre l'accompagnement des jeunes parents	-LAEP -Guichet Unique Petite Enfance -Réunion pré-natale au RPE	-Ateliers créatifs pour donner des idées d'activités à mettre en place aux parents -Présence de l'infirmière en charge de la prévention du CCAS	Retour des familles des structures Petite Enfance (EAJE et RPE)



Orientation 2 : Prioriser le bien-être et la santé des enfants

Une des nouveautés de ce projet est de mettre en avant la santé ET le bien-être des enfants.

Les constats des professionnels sont unanimes, il existe un besoin croissant sur des habitudes de santé physiologique (hygiène bucco-dentaire, surpoids, alimentation, sommeil), mais aussi santé mentale (estime de soi, relation aux autres). Cet axe va demander un travail partenarial important entre les professionnels de la Ville, l'éducation nationale et les différents partenaires du territoire (PMI, CPEF, ...).

Objectif 1 : Renforcer le plaisir de bouger

La lutte contre la sédentarité est effective dans les écoles avec l'obligation d'activité sportive de 30 minutes. Mais il faut promouvoir la mobilité et ses effets sur la santé et le bon développement de l'enfant et faire en sorte que le sport devienne une habitude et un réflexe comme pourrait l'être « un brossage de dent ».

Objectif 2 : Éduquer à l'empathie

Se mettre à la place de l'autre pour développer des compétences psychosociales chez l'enfant dès le plus jeune âge et ainsi mieux prévenir les phénomènes de harcèlement. Accompagner autour de la solidarité, la bienveillance ou encore la gestion des émotions de l'enfant.

Objectif 3 : Sensibiliser les enfants à leur propre santé

Acquérir de bonnes pratiques dès le plus jeune âge peut être un vecteur de bonne santé future. Faire de la prévention aux enfants sur leur propre développement peut avoir un impact fort et ainsi leur expliquer comment agir sur leur propre bien-être : surexposition aux écrans, sommeil,...

Objectif 4 : Entretenir le bien-être psychique

La santé physique est importante, mais travailler sur le psychique paraît indispensable. Le contexte sociétal pas toujours positif impacte les enfants et induit du stress (crise sanitaire, guerre, ...). La santé mentale des enfants et des jeunes doit être surveillée afin qu'ils puissent se construire sereinement dans une société complexe.

Orientation 2 : Prioriser le bien-être et la santé des enfants

	Actions déjà mises en œuvre	Actions envisagées	Critères d'évaluation
Objectif 1 : Renforcer le plaisir de bouger	-Interventions des ETAPS sur le temps scolaire et périscolaire -Séances avec des animateurs du CDFC pendant la pause méridienne -30 minutes de sport obligatoire par jour dans l'école et le collège (APQ) -Activités proposées lors des temps extrascolaires	-Ajuster les programmations des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et adolescents -Savoir rouler (au programme de l'Education Nationale) -Développement des modes doux pour les déplacements école/domicile	Sondage réalisé auprès des enfants en année 1 et en année 3
Objectif 2 : Éduquer à l'empathie	Cet axe n'a pas été développé sauf de manière détournée avec les interventions de lutte contre le harcèlement (bienveillance)	-Nouveauté dans le programme scolaire dès la maternelle -Banc de l'amitié -Médiation par les pairs -Intervenant extérieur pour des ateliers	Nombre d'actions développées
Objectif 3 : Sensibiliser les enfants à leur propre santé	-Nombreuses thématiques présentes dans le programme scolaire -Prévention de l'infirmière de la PMI, de l'infirmière scolaire et de l'infirmière chargée de la prévention du CCAS -Sensibilisation autour de l'alimentation via les restaurants scolaires et les menus proposés	-Intervention d'une diététicienne -Ateliers autour du goûter -Ateliers autour de l'hygiène	Nombre de nouvelles actions
Objectif 4 : Entretenir le bien-être psychique	-Accueillir la parole de l'enfant (situation de maltraitance, ...)	-Permis internet -Formations proposées aux agents (Premiers Secours en Santé Mentale, détection et accompagnement de situations de maltraitance (Information Préoccupante), ...) -Ateliers de méditation, yoga, auto-massage -Faire le lien avec le Projet Social de Territoire Porte des Alpes (déclinaison territoriale du Projet Métropolitain des Solidarités) et l'axe 1 (santé pour tous)	Nombre d'ateliers et nombre d'agents et de partenaires formés

Orientation 3 : Mettre en valeur la Jeunesse de 11 à 29 ans

Suite au diagnostic et aux différents constats de terrain, mais également grâce à un groupe de travail de la CTG regroupant des professionnels du territoire, il s'avère qu'une des faiblesses de la Ville de Chassieu est la jeunesse. Cette tranche d'âge étant très présente sur le territoire, il s'avère nécessaire de développer un axe exclusivement dédié aux adolescents et jeunes adultes. Pour ce PEDT, il a été décidé de définir la jeunesse de 11 ans à 29 ans afin d'être en cohérence avec un projet en cours : l'ouverture d'une structure Info Jeunes sur le territoire.

Objectif 1 : Informer et orienter

Une des missions de cette structure sera de développer des actions en lien avec la scolarité, les métiers, l'accès à la vie professionnelle (orientation, stage, apprentissage).

Objectif 2 : Proposer une offre de loisirs adaptée

Une fois au lycée ou dès la fin du collège, le public adolescent fréquente peu les structures municipales. L'Espace Jeunes a un programme attractif pour les vacances, mais cette tranche d'âge est peu présente. La réflexion se porte sur une offre différenciée entre les collégiens et les lycéens. Les modalités d'animation vont également pouvoir changer : faire davantage « d'aller-vers », travailler en mode projet avec des budgets participatifs également, par exemple.

Objectif 3 : Prévenir les addictions

Même si un axe dédié à la santé, dans lequel les jeunes doivent trouver leurs places, a été défini, la prévention est différente à chaque tranche d'âges. Il s'agira ici de parler des addictions de toutes sortes dans lesquelles les jeunes peuvent tomber : drogues, sexe, écrans, jeux, ...

Objectif 4 : Développer le partenariat avec les dispositifs existants

De nombreux professionnels interviennent auprès de cette tranche d'âge mais ne se connaissent pas forcément et n'ont pas d'habitudes d'échanges. Une cartographie avait été évoquée et n'a pas pu être finalisée, il s'agit donc d'une action à prévoir pour que chaque professionnel puisse bien orienter le jeune en fonction de sa demande/situation et afin que des partenariats se développent entre tous ces acteurs : collège, lycée, CPEF, Mission locale, association de la Sauvegarde 69, Espace Jeunes, Info Jeunes et PRE.

Orientation 3 : Mettre en valeur la Jeunesse de 11 à 29 ans

	Actions déjà mises en œuvre	Actions envisagées	Critères d'évaluation
Objectif 1 : Informer et orienter	-Mission Locale -CIO et psychologue Education Nationale -Forum du collège -Participation du collège aux Worldskills et au Mondial des métiers -Parcours Avenir au collège	Développement de l'information et de l'orientation au travers de la création de la structure Info Jeunes : mise en relation entreprises locales et jeunes pour stage/alternance, ...	Bilan suite à l'ouverture de l'Info Jeunes
Objectif 2 : Proposer une offre de loisirs adaptée	-Actions proposées pendant les vacances scolaires à l'Espace Jeunes -Organisation du séjour été -Offre culturelle adaptée (Karavan Théâtre, Ludo-thèque, ...)	-Volonté de réorganiser les actions de l'Espace Jeunes en fonction des tranches d'âge -Développement de budgets participatifs	Nombre de projets développés à destination des lycéens
Objectif 3 : Prévenir les addictions	-Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) -Mission Locale	-Proposer des ateliers de sensibilisation à l'Info Jeunes et à l'Espace Jeunes -Travail partenarial entre l'infirmière scolaire, l'infirmière chargée de prévention du CCAS et l'Info Jeunes -Faire le lien avec le Projet Social de Territoire Porte des Alpes (déclinaison territoriale du Projet Métropolitain des Solidarités) et l'axe 2 (prévenir les conduites à risques des jeunes)	Nombre d'ateliers proposés
Objectif 4 : Développer le partenariat avec les dispositifs existants	-Convention avec la mairie/collège -Éco-délégués du collège présents lors des manifestations municipales -Conventions diverses existantes : sauvegarde 69, Mission locale, ...	-Assurer un lien mensuel entre les agents de l'Espace Jeunes et de l'Info Jeunes -Création d'une cartographie des professionnels du territoire -Renforcement des liens entre les partenaires -Participation d'Infos jeunes au Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) -Mise en place d'un groupe de travail interprofessionnel 3 fois par an	Nombre d'actions mises en place



Orientation 4 : Agir en faveur de l'environnement

Afin de réduire les impacts de fonctionnement de la collectivité, en concertation avec les habitants, un plan d'action ambitieux a été défini. Il s'agit de la Feuille De Route Climat Environnement (FDRCE). Sur le précédent PEDT, de nombreuses actions ont été développées notamment autour de l'économie d'énergie, du recyclage et de la gestion des déchets, ou encore l'accompagnement vers une alimentation plus saine.



Pour ce projet, les objectifs ont été recentrés sur les besoins repérés, tout en prenant en compte ce qui est déjà fait et qui fonctionne au sein des structures, car les enfants ont maintenant des habitudes et véhiculent des pratiques éco-citoyennes au quotidien.

Objectif 1 : Mettre en application de la FDRCE

Cinq thématiques ont été déclinées : sauvegardons les ressources, végétalisons la ville, bougeons en modes alternatifs, réduisons les déchets et mangeons sainement. La communauté éducative devra poursuivre les engagements existants et/ou s'inscrire dans ce plan d'action afin de contribuer à construire un modèle de ville durable.

Objectif 2 : Créer des interactions entre les enfants et les animaux

Les bienfaits des animaux sur la santé humaine sont connus depuis des siècles. Ils sont vecteurs d'apaisements et dans un contexte sociétal où la santé mentale est préoccupante, développer le lien avec l'animal semble une approche intéressante. L'objectif visé est le développement d'aptitudes individuelles favorables à la santé des enfants (amélioration du bien-être physique, émotionnel et social).

Objectif 3 : Accentuer la prévention autour de la sécurité des modes doux

Le constat est clair : les enfants et jeunes ont intégré les éco-déplacements, il n'y a qu'à regarder les abris vélo pleins ou les demandes d'installation supplémentaire de rack à vélos ou trottinettes pour s'en rendre compte. Leurs déplacements s'effectuent donc majoritairement en mode doux, il faut maintenant accompagner ce changement avec de la prévention (équipements, utilisation du téléphone, ...)

Orientation 4 : Agir en faveur de l'environnement

	Actions déjà mises en œuvre	Actions envisagées	Critères d'évaluation
Objectif 1 : Mettre en application de la FDRCE	Les 5 thématiques de la FDRCE : -Sauvegardons les ressources -Végétalisons la ville -Bougeons en modes alternatifs -Réduisons les déchets -Mangeons sainement	Maintenir les engagements pris dans le cadre de cette feuille de route : encourager les mobilités alternatives comme le vélo, poursuivre le tri et le compostage, préparer des repas sains, continuer les éco-gestes	Bilan annuel de la FDRCE
Objectif 2 : Créer des interactions entre les enfants et les animaux	-Mini-ferme de la kermesse Petite enfance, et lors des diverses manifestations municipales -Sortie de fin d'année du groupe « d'accompagnement à la scolarité » dans une ferme pédagogique	-Transhumance urbaine -Ferme pédagogique -Action en lien avec la santé mentale des enfants et le développement d'aptitudes individuelles (patience, confiance en soi et en l'autre, ..)	Nombre d'enfants touchés lors des événements proposés
Objectif 3 : Accentuer la prévention autour de la sécurité des modes doux	-Matinée prévention et réparation « elles roulent » au collège -Concours du vélo le plus lumineux et le mieux équipé au collège « cyclistes brillez » -Abri à vélos + trottinettes	-Interventions pour le permis vélo et le permis piéton -Ateliers autour des équipements de sécurisation -Installation supplémentaire de rack en cas de demande -communiquer sur les outils existants (sécurité routière.gouv) au sein des établissements	Nombre d'actions

Parallèlement à ces orientations et ces objectifs, des thématiques seront choisies pour chaque année scolaire au cours des comités de pilotage afin d'avoir une ligne conductrice à tous les acteurs de la communauté éducative. Pour 2024/2025, il s'agit de la **santé et du bien-être**.

6. PILOTAGE ET CONCERTATION

Afin d'assurer l'application, le suivi et l'évaluation, il convient de mettre en place des instances garantes de la mise en œuvre du PEDT.

- **Un comité de pilotage**

Le PEDT est le volet éducatif de la Convention Territoriale Globale mise en place en 2020 sur le territoire. Une gouvernance commune a été instaurée, comme la mise en place d'un comité de pilotage permettant ainsi une meilleure cohérence et une plus grande transversalité.

Celui-ci se réunira deux fois par an : un COPIL intermédiaire en milieu d'année scolaire et un COPIL décisionnel à la fin pour établir un bilan de l'année écoulée et fixer les perspectives de l'année suivante.

Il sera composé d'élus, de représentants de la CAF, de l'Éducation Nationale, de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), de la MDM (Maison De la Métropole), de représentants de parents (0-17ans), de la référente UNICEF et de techniciens municipaux (dont les chargés de coopération globale et thématique de la CTG). Il fera l'objet d'un compte-rendu qui sera envoyé à l'ensemble des membres invités à cette réunion.

Cette instance de collaboration politique aura pour objectifs de :

- fixer les grandes orientations stratégiques à l'échelle de la ville
- déterminer les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire
- valider les projets et le plan d'actions annuel proposés par les groupes de travail
- s'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du contrat en validant le bilan de l'année précédente et en déterminant les perspectives de l'année suivante

- **Un comité de suivi**

Il s'agit d'une instance intermédiaire entre les productions et les réflexions du terrain, et la prise de décisions avec les élus (commune aux dispositifs du PEDT et de la CTG).

Ce comité de suivi se réunira deux fois par an et rassemblera la direction générale des services, la direction adjointe, les différentes directions de la Ville en lien avec le public cible du PEDT, les chargés de coopération globale et thématique de la CTG, la référente UNICEF et la direction du collège. Il fera l'objet d'un compte-rendu qui sera envoyé à l'ensemble des membres invités à cette réunion.

Cette instance de collaboration technique aura pour objectifs de :

- veiller à la mise en œuvre progressive des actions du PEDT et de la CTG
- suivre leurs évolutions et ajustements éventuels en fonction des besoins
- synthétiser, valider et affiner les propositions des groupes de travail thématiques
- préparer les éléments à présenter au COPIL pour information ou décision
- contribuer à la démarche évaluative

En fonction des thématiques et actions envisagées, il sera intéressant de réunir des agents des différents services de la ville et/ou du CCAS, des directeurs d'école ou principal du collège, des représentants de parents, des associations, des partenaires, ...

- **Groupes de travail ou projets ponctuels**

En fonction des besoins identifiés ou des difficultés du territoire, des groupes de travail thématiques pourront être constitués afin de :

- mettre en œuvre les actions prioritaires
- faire émerger des propositions d'actions en réponse aux besoins repérés
- formuler des pistes d'amélioration
- réfléchir à de nouvelles thématiques ou des enjeux émergents

Un collectif de parents (représentants de la petite enfance, des écoles maternelles, élémentaires du collège ou du lycée) pourra également être sollicité une ou plusieurs fois au cours de l'année dans le but de réfléchir ensemble autour de nouveaux projets ou pistes d'amélioration.

- **Coordination globale**

Afin d'assurer une transversalité, une dynamique partenariale et de faire vivre le PEDT, un coordinateur a été identifié sur la Ville. Il est chargé de piloter le projet via :

- l'animation des différentes instances
- la mise en place et le suivi des actions
- sa promotion et sa valorisation auprès de la communauté éducative (il est garant d'une communication adaptée)
- l'organisation de points d'étape réguliers afin de réaliser son évaluation (en s'appuyant sur les outils de suivi)

Il s'agit du chargé de coopération globale de la CTG qui possède une vision d'ensemble du territoire grâce notamment au travail partenarial avec les chargés de coopération thématique petite enfance et enfance jeunesse.

ANNEXE 1 AU PEDT : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ENFANTS

Chassieu = ta Ville = ton avis

On a besoin de toi pour réécrire un projet pour les enfants et les
jeunes de 0 à 17 ans

Tu es : ☐ une fille ☐ un garçon

Nom de ton école : ☐ Châtenay ☐ Louis Pergaud

☐ Tarentelles ☐ Louis Pradel

Ta classe : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Peux-tu répondre aux questions en **cochant les cases** ou en **entourant les smileys** et mettre le papier dans la **boîte à idées** ?

Merci d'avance 😊

*Ce questionnaire a été écrit avec l'aide des élus du Conseil
Municipal des Enfants.*

Connais-tu les élus de ton école ? OUI ☐ NON ☐

Comment te sens-tu dans
ton école ?



Très bien



Plutôt bien



Mal

Veux-tu rajouter quelque chose ?

.....

.....

Est-ce que tu es déjà
allé au **périscolaire** ?
(si tu coches oui, entoure aussi le
smiley sur la même ligne)

Comment se passent ces temps ?

le matin ?	OUI ☐ NON ☐	 Très bien	 Plutôt bien	 Mal
------------	--	--	--	--

le midi ? (à la cantine)	OUI ☐ NON ☐	 Très bien	 Plutôt bien	 Mal
-----------------------------	--	--	--	--

la 1 ^{ère} heure du soir ?	OUI ☐ NON ☐	 Très bien	 Plutôt bien	 Mal
--	--	--	--	--

la 2 ^{ème} heure du soir ?	OUI ☐ NON ☐	 Très bien	 Plutôt bien	 Mal
--	--	---	---	---

Veux-tu rajouter quelque chose ?

.....

.....

Est-ce que tu vas à l'accueil de
loisirs pendant les vacances ?

OUI ☐

NON ☐

Si Oui, tu trouves ça :


Très bien


Plutôt bien


Mal

Pourquoi ?

.....

.....

Est-ce que tu vas à l'accueil de
loisirs le mercredi ?

OUI ☐

NON ☐

Si Oui, tu trouves ça :



Très bien



Plutôt bien



Mal

Si Non, que fais-tu le mercredi ?

Pourquoi ?

.....
.....

Qu'aimerais-tu rajouter dans ta ville ?

.....
.....
.....

As-tu des problèmes dans ton école ou ailleurs ?

.....
.....
.....

Si tu devais choisir les thèmes les plus importants pour toi ce serait : **(5 cases à cocher maximum)**

☐ la protection de la planète, le respect de la nature et de l'environnement	☐ le vivre-ensemble, le respect de la différence et des autres
☐ le jeu, l'amusement, les loisirs, la détente, le repos	☐ la solidarité, l'entraide, le partage
☐ la famille et les amis	☐ l'égalité, la justice
☐ la découverte du monde, la curiosité	☐ la créativité, les arts, l'imagination
☐ les activités sportives	☐ l'autonomie, l'estime de soi, la confiance
☐ la sécurité, la non-violence, la protection	☐ le bien-être, la joie, la santé, être heureux
☐ le droit de donner son avis, être libre de parler	☐ Autres :

Merci pour ta participation, n'oublie pas de mettre ce bulletin dans **la boîte à idées** 😊

ANNEXE 2 AU PEDT : LE PLAN MERCREDI

L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi dispose d'un agrément de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) et d'un agrément de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour les enfants de moins de 6 ans.

Pour l'année scolaire 2024/2025, il se déroule sur le groupe scolaire Louis Pergaud et la capacité d'accueil est de 62 pour les moins de 6 ans et de 130 pour les plus de 6 ans. Le centre de loisirs fonctionne en 5 groupes d'âge : les 3/4 ans, les 5 ans, les 6 ans, les 7/8 ans et les 9/11 ans.

L'arrivée le matin se fait de manière échelonnée de 7h30 à 9h00 et de 17h à 18h30 pour le départ du soir. L'amplitude horaire a été calquée sur celle des accueils périscolaires des autres jours afin d'apporter une cohérence à l'ensemble des accueils des 3-11 ans sur la semaine scolaire.

Une inscription à la demi-journée avec repas est également proposée afin de permettre aux parents qui le peuvent de récupérer leurs enfants comme avant 2018 lorsque le rythme hebdomadaire était sur 4,5 jours. L'accueil des familles se fait après le repas, de 13h à 13h30.

L'inscription à l'accueil de loisirs du mercredi est soumise à une commission d'admission, les familles doivent répondre à un questionnaire en ligne sur leur espace citoyen.

La grille de critères a été élaborée avec les représentants de parents d'élèves et prend en compte les particularités des familles (enfants en situation de handicap, famille monoparentale, fratrie, ...).

Ce mode de fonctionnement a été défini car il y avait trop de demandes pour la capacité d'accueil et afin de garantir un accès équitable à tous.

Des passerelles sont ensuite effectuées avec les structures de la petite enfance quand cela est possible : accueil de certains enfants quelques mois de plus sur l'EAJE jusqu'à leur 3 ans révolus (âge réglementaire pour l'accès à l'accueil de loisirs), contrat avec une assistante maternelle et lien avec le RPE pour les enfants qui n'ont pas été admis à la commission afin de ne laisser aucune famille sans solution de garde.

Une liste d'attente est ensuite constituée au cours de l'été si certaines familles sont encore sans solution de garde et un suivi a lieu pour « rattraper » des enfants en cas de désistements.

En 2019, la collectivité a fait le choix de pérenniser progressivement les agents déjà en poste (stagiairisation puis titularisation) et de créer des postes à temps complets qui mutualisent les temps périscolaires du matin, du midi, du soir, des mercredis et de l'accueil de loisirs extrascolaire des vacances.

La qualité de l'accueil est notamment due à cette stabilité et à la permanence des équipes. Dans le temps de travail annualisé, en plus du temps de présence avec les enfants, il existe des temps de préparation intégrés au temps de travail des animateurs, avec des réunions récurrentes.

L'avantage de cette organisation est également l'accompagnement des équipes en terme de professionnalisation et de formation continue, mais surtout la connaissance des enfants qui fréquentent les différents temps d'accueil sur la semaine et donc de leurs familles.

Il existe un projet pédagogique pour cet accueil de loisirs du mercredi, dans lequel sont expliqués le fonctionnement et les objectifs. Ces derniers s'appuient sur les 4 orientations du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) : soutien à la parentalité, bien-être et santé des enfants, jeunesse 11-29 ans et protection de l'environnement. Chaque intervention menée dans le cadre des accueils doit avoir pour ligne de conduite les valeurs éducatives transversales du PEDT : respect et mixité. Une des missions éducatives est la socialisation avec l'apprentissage des règles et du vivre-ensemble.

Une attention particulière est portée aux besoins des enfants, à leurs rythmes, à l'aménagement des temps de repos. Un temps calme est proposé à tous, et adapté en fonction de l'âge, après le temps du repas. D'ailleurs, les équipes sont disponibles pour faire vivre les temps de repas comme des temps éducatifs. Par contre, l'optimisation de l'aménagement des locaux est plus compliquée car l'accueil de loisirs occupe les locaux de l'école et les espaces sont donc partagés sur différents temps, avec un besoin de coordination entre les équipes enseignantes et municipales.

L'équipe d'animation propose des programmes autour de projets divers et variés alliant activités manuelles, sportives, d'expression ou des sorties. Les activités de l'après-midi se déroulent entre 14h30 et 16h30. Un temps de goûter est organisé après les activités.

Il convient également de parler de la participation et de l'implication des enfants sur ces temps-là. C'est généralement pendant ces temps de regroupement qu'ont lieu des échanges et des bilans. Un objectif en cours, inscrit dans le plan d'action de Ville Amie des Enfants, est de faire appel aux enfants pour donner un nom à l'accueil de loisirs. Une charte pour une Ville à hauteur d'enfant a également été rédigée pour laisser plus de place à la parole de l'enfant dans la cité.



Cet accueil répond aux engagements de la Charte Qualité du Plan Mercredi

Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant

- L'accueil de loisirs se déroulant au sein d'un groupe scolaire, il existe de fait une mutualisation des locaux et, pour partie, du matériel (couchette, ...).
- Une mise en cohérence des projets d'école et des projets pédagogiques des accueils périscolaires, des accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires avec les axes du PEDT est visée
- Une commission périscolaire, commune aux quatre groupes scolaires, a été créée afin d'aborder les questions relatives aux temps péri et extrascolaire en dehors du conseil d'école car ces thématiques prenaient trop de place sur le scolaire et la pédagogie. Elle se déroule en présence des représentants de parents d'élèves et les directeurs d'écoles sont invités. Cette rencontre est complétée par des conseils périscolaires au sein de chaque école, avec une présentation du projet pédagogique périscolaire aux représentants de parents d'élèves et aux directeurs d'école.
- Temps passerelle entre l'accueil de loisirs et l'Espace Jeunes et projet de développement avec l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Des actions communes existent ponctuellement sur l'année scolaire : Uniday par exemple.
- La direction et la direction adjointe sont assurées par un binôme unique et permanent. Ces personnes sont également référentes sur les temps périscolaires les autres jours de la semaine, ce qui permet un lien privilégié avec les directeurs d'écoles.
- Une harmonisation des règles de vie sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) est recherchée pour que l'enfant puisse avoir des repères même si les temps n'ont pas les mêmes objectifs (apprentissage, loisirs, ...)
- Une équipe d'animation stable avec des agents, majoritairement à temps complet. Ils sont annualisés et sont présents sur les différents temps d'accueil de l'enfant pour une meilleure continuité éducative et connaissance des enfants. Des temps sont dédiés à la concertation et à la préparation des activités dans l'emploi du temps de chaque animateur.

L'objectif, pour ce nouveau PM, sera de créer une véritable articulation entre les activités périscolaires et les projets scolaires. Il existe une juxtaposition de projets et il serait intéressant d'établir davantage de transversalité et de cohésion entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes.

L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Mise en place d'une Convention d'Accueil Individualisé pour le Périscolaire et l'accueil de loisirs (CAIP) pour les enfants ayant des problèmes de santé (allergie alimentaire, asthme, ...). Tous les professionnels de l'accueil de loisirs sont tenus au courant des différents PAI. Une trousse avec un médicament est mise en place et stockée dans l'infirmerie du ALSH où seuls les adultes ont accès. Pour les PAI avec allergie alimentaire, un panier repas est fourni tous les jours par les parents avec les couverts nécessaires et rangé dans un frigo utilisé uniquement pour les paniers repas.
- Pour l'accueil d'enfant porteur de handicap, la ville organise une rencontre préalable avec la famille pour recenser dans un support l'ensemble des informations nécessaires pour garantir un accueil de qualité et envisager les éventuels aménagements et les spécificités à mettre en œuvre. Ce projet d'inclusion est un projet en direction de l'enfant qui permet de répondre à ses besoins particuliers (besoin d'une AESH, accessibilité...). Le recrutement d'un agent supplémentaire est possible en cas de besoin spécifique de l'enfant.
- Respect du rythme biologique de chaque enfant : proposer des temps de sieste pour les plus petits, être à l'écoute de leurs besoins, aménager des coins spécifiques en laissant l'enfant libre de ne rien faire
- Politique tarifaire adaptée au revenu et à la composition de la famille (14 tranches de quotient chasseland)
- Développement de la mixité sociale avec un accueil regroupant l'ensemble des enfants du territoire (mixité inter-écoles)
- Commission d'admission au dispositif avec une grille de critères permettant à des publics fragiles d'avoir plus de points (monoparentalité, handicap, ...)
- Information aux familles via mailing, articles sur le magazine municipal (Chassieu Ma Ville), post sur le Facebook de la ville
- Mise en place d'un guide famille regroupant l'ensemble des informations sur les accueils 0-17 ans
- Un relationnel avec les parents privilégié par l'accueil du matin et/ou du soir par des animateurs connus des familles et des enfants

Pour cette thématique d'inclusion, la perspective de ce prochain projet sera la recherche d'efficience en termes d'accueil afin que tous les enfants du territoire, et leurs familles, soient accueillis dans de bonnes conditions.



Mise en valeur des richesses du territoire

- Faire découvrir la vie locale et le territoire de Chassieu (permettre à l'enfant de vivre dans sa ville) : organisation de jeux dans la ville (chasse au trésor, rallye photo, troc patate...)
- Utilisation des ressources du territoire (activités proposées par les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) de la ville au sein des structures sportives, recherche de lien avec des associations locales comme le partenariat avec « la boule lyonnaise », organisation et participation aux manifestations municipales)
- Découverte de l'environnement culturel : partenariats avec les équipements de la ville (médiathèque, ludothèque, conservatoire de musique et de danse). Créneaux à la Médiathèque avec accueil libre ou animation intergénérationnelle. Participation au prix littéraire Unicef.
- Découverte de l'environnement naturel : en utilisant les divers espaces communaux (parc, bois, potager), mais également les infrastructures de la ville (city, stade de foot, rugby, gymnase...)
- Développement de projets inter générationnels avec les structures municipales (foyer-logements, pôle seniors, CCAS) : moments conviviaux comme ateliers cuisine, demi-journée jeux de société, balade...
- Développement de projets sur le thème du handicap avec des échanges avec les structures voisines (IME de Genas, association cécifoot de Villeurbanne). Participation à la semaine du handicap organisée par le service prévention de la Ville : atelier avec une snowboardeuse handisport qui est championne olympique
- Exploitation des partenariats existants comme par exemple l'Unicef avec la participation à UNIday (journée festive pour célébrer les droits de l'enfant et l'engagement des enfants et des jeunes partout en France).

L'objectif sera de développer des partenariats que ce soit avec les différents services de la Ville (projets communs avec la petite enfance notamment) ou avec les associations du territoire afin d'offrir une ouverture culturelle et locale aux enfants.



Le développement d'activités éducatives de qualité

- Une programmation par tranche d'âge est établie et prend en compte le libre choix dans la participation aux activités, avec l'aménagement des différents espaces adaptés
- Afin d'améliorer la qualité, de savoir ce que veulent les enfants et de respecter les engagements en tant que Ville Amie des Enfants, la parole est régulièrement donnée aux enfants

- L'équipe d'animation a comme objectif de faire des propositions variées avec une approche ludique et récréative : activités culturelles et artistiques, physiques ou sportives, de découverte de l'environnement,
- Activités sportives proposées par les ETAPS sous forme de cycles entre chaque période de vacances afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques dans une logique de parcours
- La qualité est également définie par l'encadrement : recrutement de personnel qualifié et taux d'encadrement équivalents à ceux de l'accueil extrascolaire

Les perspectives envisageables pourraient se situer sur la nature des activités et ainsi veiller à ce que des activités scientifiques ou numériques soient bien proposées aux enfants. La programmation pourrait être également élaborée en relation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

PLAN MERCREDI – PERSPECTIVES 2024/2027	
Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant	Etablir un état des lieux des différents projets scolaires et périscolaires Faire des propositions pour créer une complémentarité du planning d'activité avec le programme scolaire Travailler la transversalité entre les équipes d'animation et enseignantes
L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)	Organiser des temps conviviaux sur les accueils du mercredi avec les familles (exposition, ...) afin de faciliter l'inclusion Aménager les espaces de jeux au mieux pour l'accueil de tous les enfants
Mise en valeur des richesses du territoire	Développer les partenariats avec les acteurs locaux (associations, structures petite enfance, compagnie de danse en résidence à la Direction des Affaires Culturelles)
Le développement d'activités éducatives de qualité	Rechercher la diversification des programmations des activités : scientifiques, ... Tenter de dupliquer le parcours sportif par cycle en parcours culturel

L'évaluation de ces 4 engagements sera réalisée via un tableau de suivi avec les différentes actions développées sur les 3 prochaines années scolaires. L'objectif du mercredi est de « Vivre Chassieu » et de faire découvrir aux enfants l'environnement local afin de favoriser leur épanouissement personnel.

Le Projet Pédagogique de l'accueil périscolaire sera également réécrit pour 2025/2026 avec les nouveaux axes validés du PEDT.

ANNEXE 3 AU PEDT : LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ALSH POUR
L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

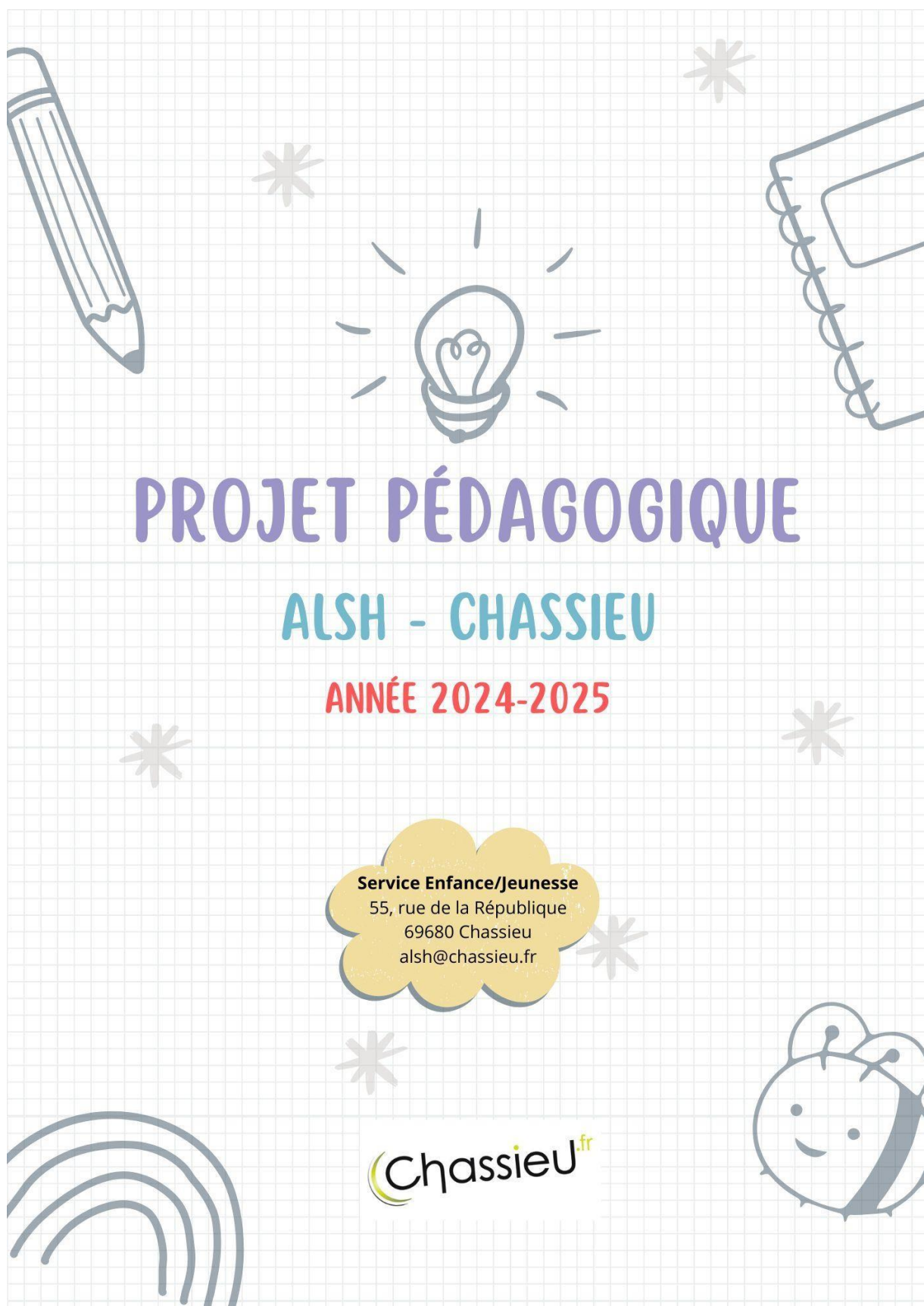


Table des matières

PREAMBULE.....	3
Notre territoire d'intervention : la ville de Chassieu et son PEDT.....	4
Chassieu : Ville amie des enfants de l'UNICEF	5
Nos objectifs pédagogiques.....	6
Animateur ... ou le rôle d'un animateur au sein de nos accueils.....	8
Fonctionnement	9
Evaluation	11

PREAMBULE :

Ce projet pédagogique est l'outil de base de l'équipe d'animation, il se doit d'être accessible et clair pour les animateurs encadrants comme pour les familles accueillies.

Il doit être en cohérence avec le projet éducatif de territoire rappelé ci-dessous et par évidence, en adéquation avec les recommandations de la DDCS.

Le projet pédagogique va permettre :

- De s'approprier notre territoire d'intervention,
- D'assurer une articulation avec le projet éducatif de territoire,
- D'être en cohérence avec le fonctionnement global du service Enfance/Jeunesse,
- De créer des liens de confiance avec les enfants et leurs familles.

Cette année, la ville est en plein renouvellement de projet éducatif de territoire et doit repenser ses nouveaux axes.

Outil essentiel d'appropriation pour chacun des membres de l'équipe, nous déroulerons :

- Notre territoire d'intervention : la ville de Chassieu
- Un de nos cadres de référence : la convention internationale des droits de l'enfant,
- Les axes fondateurs et incontournables de notre projet : les objectifs pédagogiques,
- Notre cadre de fonctionnement,

L'ensemble de nos plans d'action en lien avec nos trois thématiques :

- L'alimentation
- Le bien-être de l'enfant
- L'environnement

Notre territoire d'intervention : la ville de Chassieu et son PEDT

Chassieu est une commune située dans la métropole de Lyon en région Auvergne-Rhône- Alpes. Chassieu est limitrophe des villes de Meyzieu, Décines-Charpieu, Genas, Bron et Saint-Priest. Ville dynamique et agréable a vivre, entre ville et campagne, elle bénéficie de l'attractivité économique et culturelle de Lyon, située a environ 10 km. Ses habitants sont appelés les Chasselands et sa population compte un peu plus de 10 000 habitants.

La ville étant en plein renouvellement de projet éducatif de territoire voici en quelque ligne un résumé de celui actuel.

Les valeurs éducatives transversales sont :

- La laïcité
- Le respect
- Le vivre ensemble
- L'égalité filles - garçons

Les 4 grandes orientations de ce PEDT sont les suivants :

- Reconnaître et soutenir la place des parents dans la réussite éducative de leur enfant
- Permettre et consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité favorable a leur développement et a leur épanouissement personnel harmonieux en respectant leurs besoins et leurs intérêts spécifiques
- Sensibiliser a la citoyenneté, au vivre-ensemble
- Sensibiliser au développement durable

Chassieu : Ville amie des enfants de l'UNICEF

Chassieu est une collectivité amie des enfants, c'est un engagement politique à l'échelle d'un territoire et concerne l'ensemble des élus, des agents de la collectivité, des acteurs éducatifs partenaires, des habitants et bien entendu les enfants et les jeunes. Sur une mandature, les collectivités amies des enfants s'engagent dans cinq domaines :

- le bien-être ;
- la non-discrimination et l'égalité ;
- l'éducation ;
- la participation des enfants ;
- la sensibilisation aux droits de l'enfant.



En signant la charte *Ville amie des enfants* de l'Unicef, Chassieu s'engage à respecter 5 actions en faveur des droits de l'enfant.

Lors de la signature officielle le 8 décembre 2021.

- Engagement #1 : le bien-être de chaque enfant et de chaque jeune

La Ville a choisi de travailler sur la recommandation : *La petite enfance et l'accompagnement des parents*.

- Engagement #2 : la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité

La Ville a choisi de mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes.

- Engagement #3 : permettre et proposer un parcours éducatif de qualité
La Ville a choisi d'accompagner les parents et les jeunes face aux défis de l'adolescence.
- Engagement #4 : la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune
La Ville a choisi de faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de la municipalité.
- Engagement #5 : le partenariat avec UNICEF France

La Ville s'engage à élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.

Ville amies des enfants, c'est quoi ?

Lancé par l'UNICEF France et l'Association des maires de France en 2002, le réseau national compte actuellement 245 villes, 16 intercommunalités et 4 départements amis des enfants, engagés à promouvoir un programme d'actions quotidiennes en direction des enfants et des jeunes de leur territoire.

Nos objectifs pédagogiques





Animateur ... ou le rôle d'un animateur au sein de nos accueils

Tous les animateurs viennent d'horizons différents avec des conceptions de l'animation (et de l'éducation), des expériences, des savoirs-être et savoir-faire qui peuvent être bien différents également. Mais chaque différence est un atout qu'il suffit d'apprendre à exploiter afin de répondre aux besoins et envies de chaque enfant.

L'essentiel est de partager une idée commune de l'animation qui associe :

- Respect : des enfants, des familles, de l'équipe, du matériel ...
- Dynamisme : pour être disponible et ouvert tout en étant force de proposition
- Enthousiasme : un esprit vacances que l'on communique à travers chacun de ses sourires
- Professionnalisme : pour assurer ses fonctions avec responsabilité, efficacité et discernement

Nous demandons ainsi à chaque animateur de pouvoir ...

- Accueillir de manière individualisée l'enfant et sa famille
- Privilégier la communication et l'échange d'informations au sein de l'équipe comme avec les familles
- Aménager les espaces avec les enfants en tenant compte de leur Âge et de leur besoin
- Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant
- Assurer l'hygiène corporelle de chaque enfant en l'accompagnant à devenir autonome
- Participer de manière active aux réunions de préparation ; installation ; régulation et bilan
- Elaborer nos projets d'animation en cohérence avec ce projet pédagogique construit en équipe
- S'enrichir de la vie collective et des expériences de chacun
- Faire preuve d'exemplarité

Fonctionnement

L'accueil de loisirs de la Ville de Chassieu prend en charge les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaire.

Les inscriptions se déroulent pendant une période donnée sur l'Espace citoyens. Consultez le Guide famille pour connaître toutes les dates des inscriptions.

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h. Ils sont répartis en cinq groupes d'âge (classe) :

- Les 3/4 ans (PS/MS),
- Les 5 ans (GS),
- Les 6 ans (CP),
- Les 7/8 ans (CE1/CE2),
- Les 9/11 ans (CM1/CM2/6ème).

Le nombre d'animateurs varie en fonction du nombre d'enfants et respecte les taux encadrement.

L'équipe est composée de :

- Un coordinateur/directeur,
- Un directeur adjoint,
- Une équipe d'animation (BAFA, stagiaires BAFA et non diplômés expérimentés).

La journée type :

HORAIRE	ACTIVITE	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE
7h30 – 9h	Accueil des familles	Temps d'échanges avec les familles et temps de transition entre la maison et l'Accueil de loisirs. L'enfant commence en douceur sa journée. Lecture, dessins et jeux calmes sont proposés.
9h-11h30	Activités	Chaque activité débute par une mise en place, puis la présentation du jeu ou de l'atelier. Les espaces sont aménagés en fonction. Des explications sont données ainsi que les objectifs de l'activité. Chaque activité se termine par une phase de rangement.
11h30-13h30	Repas	Premier service à 11h30 pour les 3/5 (service à table) et les 6/8 ans (self). Deuxième service à 12h30 pour les 9/11 ans.
Après le repas	Temps calme	Sieste en couchette ou temps de relaxation pour ceux qui ne dorment plus. Ces derniers peuvent se reposer sur des tapis, lire, dessiner, jouer à des jeux calmes.
14h30-16h30	Activités	Cf. de 9h à 11h30.
16h30-17h	Goûter	Le goûter est fourni par l'Accueil de loisirs. Retour au calme.
17h-18h	Accueil des familles	Temps d'échanges avec les familles sur la journée de leur enfant. Des activités de récréation sont proposées.

Evaluation

Lors de temps de réunion prévus à cet effet, l'équipe se réunit pour effectuer une évaluation sur le plan collectif et individuel afin de mesurer si les objectifs ont été atteints et de constater l'écart entre le « réalisé et le prévu ».

Ces évaluations au lieu à la fin de chaque période des mercredis et des vacances scolaires ce qui permet une réadaptation et un réajustement régulier de nos pratiques.

Ce projet pédagogique est issu d'un travail réalisé en équipe et est prêt à être lu et ajusté ; vos avis sont les bienvenus !